LETTRE

Cite
FRC
4577

A

M. L'ABBÉ AUBERT,

RÉDACTEUR DES PETITES AFFICHES DE PARIS.

Sur un moyen certain, et qui lui est proposé, de donner successivement plus de vogue à son journal ; suivie d'un projet de vente par décret forcé d'un très-beau et magnifique royaume, quoiqu'en toute roture, à la barre de l'assemblée nationale, et terminée par quelques réflexions politiques sur les affaires du tems présent.

Par un citoyen Breton, nouvellement réfugié dans la Capitale.

1790.

MAW 8335

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LETTRE

A

M. L'ABBÉ AUBERT,

RÉDACTEUR DES PETITES AFFICHES DE PARIS.

PAR un citoyen Breton, nouvellement réfugié dans la Capitale.

L'HORRIBLE effroi qui, chaque jour, se répand de plus en plus dans toute notre malheureuse province, la Bretagne, et y jette l'alarme parmi toutes nos honnêtes familles, habitant leurs châteaux et maisons de campagne, vient enfin de me forcer, monsieur l'abbé, d'abandonner mon domicile et de prendre la fuite. J'ai pensé que cette capitale m'offriroit toute sûreté, malgré qu'on nous ait assuré qu'elle ait été, et soit même encore le vrai foyer de la révolution générale qu'éprouve le royaume; puisque, ajoute-t on, les ordres donnés et cachés pour incendier nos habitations, après les avoir pillées, et massacré nos concitoyens, nobles et autres, émanent toujours de cette même

ville (1), (car voilà exactement tout ce que les gens sensés croient maintenant dans tout le royaume); j'ai imaginé, dis-je, qu'il me seroit beaucoup plus prudent de venir l'habiter jusqu'à ce que l'orage politique et bien cruel, assurément, qui afflige toute la France, fut enfin terminé : et à cet effet, j'ai même laissé ma femme et mes deux enfans, à un frère, chanoine de Rennes, qui, à cause de son état, risque infiniment moins que moi ; et il a bien voulu se charger du soin de veiller, pendant mon absence, à l'administration de nos biens de campagne, où nous résidons ordinairement, et aussi de mettre à l'abri du feu, nos titres et effets précieux de famille.

A peine fus-je arrivé à Paris, et descendu de la diligence, M. l'abbé, que je me logeai dans un hôtel garni, rue Montmartre, & précisément à côté d'un café dit *de la nation*. Curieux d'apprendre des nouvelles, j'entrai aussi-tôt dans ce même café; j'y lus le journal de Paris et autres papiers du jour,

(1) Il est très-certain que l'on a apperçu dans les troupes de brigands armés, qui courent les campagnes de la Bretagne, quelques jeunes gens de 30 ans ou environ, déguisés sous l'habit de paysan, dont les figures annonçoient des libertins de ville ; ils parlen et s'énoncent très-bien, & même en a-t-on entendu parler latin ensemble, et apperçu sous leur accoûtrement grossier, des gillets très-propres. L'on ne doute pas que ces gens ne soient très-chèrement payés.

parmi lesquels les petites affiches me tombèrent dans les mains; je les parcourus assez rapidement, n'y trouvant rien d'intéressant, ni de relatif à l'assemblée nationale; mais ce qui me surprit, ce fut de n'y plus voir d'articles sur les biens et terres seigneuriales, et en toute justice, à vendre, quoique je n'ignorasse pas qu'il y en a au moins, depuis long-tems, en vente, plus de dix mille dans tout le royaume.

Je demandai la raison de cet oubli à quelques nouvellistes en uniforme de soldat national, qui me sembloient fort instruits, par la raison qu'ils parloient et se disputoient beaucoup sur les affaires et décrets du jour. L'un deux, d'une mince mine et d'une stature très-peu imposante, mais très-décidé sur les affaires publiques, me répondit fort poliment, que je ne devrois pas ignorer que depuis le décret solemnel de l'assemblée nationale, sur la suppression des justices seigneuriales, et droits féodaux quelconques, attachés aux terres, toutes les propriétés foncières du royaume étoient aujourd'hui à l'unisson; c'est-à-dire, en roture, ainsi que les citoyens françois qui, également, ne seroient bientôt plus distingués par des rangs, des ordres, ni aucunes distinctions particulières. Qu'en un mot, soit dans le physique, soit dans le moral des hommes et des

choses, tout étoit décrété par l'assemblée nationale, devoir être désormais de l'égalité la plus parfaite; que même, formoit-on le projet le plus sage, le plus raisonnable et le plus dans l'ordre de la nature, qui jamais ait été conçu, pour qu'à l'avenir tous les hommes blancs et de couleur, fussent à l'âge de vingt-cinq ans, de la même taille, fixée à cinq pieds six pouces, de la même corporance, du même courage, et de la même étendue en force, quant aux qualités du physique et du moral. Cependant, m'ajouta le même garde national, vous devez bien penser, monsieur, que notre ville de Paris, sa municipalité, et sur-tout nos soixante districts, étant, à juste titre, considérée comme le chef-lieu des nouveaux quatre-vingt-trois cantons, formant aujourd'hui le royaume, a due être singulièrement respectée dans tous ses droits, par l'assemblée nationale; dès-lors même que quand elle a défendu, sous peine de désobéissance à ses décrets, aux anciens ordres du clergé, ceux de la noblesse, cours souveraines de justice, & sur-tout aux trois ordres des provinces d'états, de jamais s'assembler, sous quelque prétexte que ce put être, elle s'est donc empressée d'approuver nos assemblées permanentes de comités de ville, et sur-tout nos soixante districts militaires & judiciaires, qui se sont aussi-tôt

crus autorisés de rendre des décrets à l'imitation de l'assemblée nationale, faire et publier des ordonnances de police, créer une nouvelle constitution de gouvernement, même d'autorité souveraine, qu'on appelle maintenant pouvoir exécutif ; enfin s'est-elle arrogé le droit exclusif de percevoir tous impôts, octrois, droits d'entrée, même s'emparer du produit et ferme des postes aux lettres, &c.

Ma surprise, d'entendre des choses si merveilleuses fut si extrême, que je ne pus m'empêcher d'observer à cet orateur, soldat national, que puisque la capitale se trouvoit ainsi privilégiée, très-certainement son armée nationale, attireroit incessamment les regards de tous les peuples de l'Europe, attendu que les soldats auroient tous au moins six pieds de haut, sans leurs bonnets de grenadiers, et que ce seroit, par exemple, un magnifique coup-d'œil de les voir défiler, drapeaux déployés, et précédés de leur formidable artillerie, dans les rues de Paris, pour aller monter la garde au château des Tuileries, que le roi en seroit certainement émerveillé, quoique très-peu jaloux de participer au décret qui ordonneroit à l'homme, soldat national de Paris, d'avoir à l'avenir six pieds de taille individuelle, et conserveroit-il

toujours modestement la sienne, de cinq pieds quatre à cinq pouces.

Ce petit monsieur de soldat me regarda d'un œil de pitié, et se contenta seulement de dire à ses camarades, par un rire de mépris; cet homme me paroît bien campagnard.

Cependant, quoique je dusse trouver fort étrange, cette grande prérogative accordée à la seule ville de Paris : (sans doute, parce qu'elle a bien voulu se purger depuis peu, d'une partie de ses brigands, qui lui devenoient déformais inutiles, pour jetter encore la terreur dans les deux premiers ordres) et que d'ailleurs je connois très-bien l'esprit de hauteur et de fierté de nos principales villes de Bretagne; je crus, dis-je, devoir ne rien répliquer par prudence; mais je me contentai de me dire à moi-même : pauvres habitans bourgeois de nos villes municipales, comme l'on a su monter vos têtes, par un espoir flatteur de *liberté*, d'*égalité*, et de *droits* prétendus ! espoir qui, à la vérité, se dissipera, ainsi que la fumée d'un feu passager; et tel eſt le moyen insidieux dont on ſe sert pour vous rendre dupes d'une prétendue constitution *sage et nécessaire*, que l'on vous vante avec transport, mais qui ne fera que vous accabler, et finira tôt ou tard, par

perdre entièrement ce beau royaume, déja devenu la proie des ennemis cruels, que son sein a nourris. Je crus devoir m'éclipser, sans mot dire, de mon café, et laissai aux prises le bruyant et soldatesque aréopage environnant un poële de chaleur.

Le lendemain matin, je m'empressai d'aller au jardin des Tuileries, où je vis plus de guerites et de sentinelles, que certainement il ne s'y en trouve dans une de nos plus fortes places de guerre; après un tour de promenade, je fus pour monter au château, par le pavillon du milieu, et faire en sorte d'y voir notre bon roi, qu'on m'avoit assuré, dans ma province, y être.... Mais, bon dieu, je n'ose prononcer le mot consacré uniquement aux coupables malheureux.... Votre carte, bourgeois, citoyen, me cria une petite sentinelle nationale, pas si haute, que son fusil.... Que me demandez-vous? monsieur, lui répondis-je?.... votre carte d'entrée, si non retirez-vous?..... je me retirai en effet, sans rien répondre, et sortis aussi-tôt du jardin. Passant par une cour, pleine de carrosses, j'apperçus sur ma gauche, beaucoup de monde, qui gagnoit et filoit dans une rue, sans habitations, mais seulement garnie de remises et d'écuries, sur les deux côtés; je suivis les équipages et

gens de pied, ne sachant trop où j'allois ; cependant j'arrive à son extrémité ; et je me présentai pour entrer avec tout le monde, dans une espèce de grande baraque vitrée, croyant réellement que c'étoit quelque salle de spectacle de foire, construite à la hâte ; mais je fus encore arrêté par une sentinelle, qui me demanda comme chez le roi, à voir ma carte d'entrée.... Je n'en ai point, lui dis-je ; mais je vais prendre un billet d'entrée..... Vous n'êtes donc pas député ?.... non, assurément, monsieur, je ne le suis, ni ne voudrois l'être ?... Et suppléant ?.... non plus ?.... Eh ! qu'êtes vous donc, monsieur ?... Breton, et de Rennes ?.... Ah ! j'entends ; et que ne vous expliquiez-vous donc plutôt ; vous êtes probablement membre de la chambre des vacations de Rennes : entrez monsieur, entrez ; allez, allez vîte à la barre de l'assemblée nationale y recevoir votre paquet ; vos confrères vous y attendent.... A ce doux propos, j'entrai bien vîte, sans me faire prier ; et dès ce moment, je vis bien où le hasard m'avoit heureusement conduit ; mais à peine me trouvai-je dans un corridor étroit et sombre, éclairé par des réverbères, que je fus assailli d'une foule de colporteurs, qui me présentèrent cent brochures diverses, pour et contre les

deux partis de l'assemblée ; (il n'en paroît point encore pour les *impartiaux*; troisième parti, qu'on dit être absolument dévoué, sous-main, à celui des *enragés*, et dont le parti *royaliste*, se méfie avec juste raison).

Vous devez bien penser, monsieur l'abbé, que j'en savois autant, ou à-peu-près que tous ces messieurs grands faiseurs, dès-lors que l'*adresse aux provinces* ; quelques excellens écrits sur les biens du clergé de France ; tels que ceux de M. l'abbé de Chapt ; d'un jurisconsulte, en forme *de réflexions impartiales* ; un autre intitulé : *principes constitutio-monarchiques de la France*, où l'auteur développe en grand, et profondément, les droits du trône, ceux du clergé, et ceux de la noblesse, etc. Une grande *lettre*, *adressée aux commettans de M. le comte de Mirabeau.* Deux excellens ouvrages, sur les *biens de l'église*, *de l'Artois*, *et autres provinces belgiques* : le *journal politique-national*, *par M. Salomon*, ouvrage qui fera autant époque en bonne et profonde politique raisonnable, que les opérations de l'auguste assemblée, assureront de maux à notre monarchie ; enfin pour égayer au moins quelques instans le public honnête, peiné de tout ce qui se fait, quelques charmantes et très-souvent solides productions, intitulées : *les actes des apô-*

tres, *les rois*, *les déjeuners*, ect. et cent autres, plus ou moins solides, qui m'étoient assidument parvenues dans mon domicile de Bretagne; mais dont malheureusement le bas peuple des campagnes, ni le bourgeois des villes mêmes n'ont pas connoissance, et que d'ailleurs ils ne comprendroient peut-être pas; ah! M. l'abbé, combien je désirerois que quelque honnête homme, bien éclairé sur toutes ces matières, voulut s'adonner particulièrement à former pour le peuple et le petit bourgeois, peu instruit, une sorte de cathéchisme constitutionel et moral, qui nous expliquât bien clairement, et sans la moindre métaphysique, seulement ces trois mots devenus si à la mode, de *liberté*, de *droits* et d'*égalité*, qui sont si mal-entendus même des prétendus savans en politique, qui aujourd'hui fourmillent jusque dans nos plus petites bourgades; c'est alors, du moins que nous apprendrions par le bas peuple même, et les fanatiques marchands-bourgeois, et autres, ce qu'ils prétendent concevoir et entendre, par ces trois grands mots, qui réellement leur tournent la tête, et les portent à des excès effroyables, qui jettent l'allarme par-tout le royaume.

N'importe, M. l'abbé; je fis encore acquisition de quelques-unes de ces brochures, parce qu'il faut tout voir, et tout juger: ensuite, je me présentais pour entrer dans l'intérieur de

la salle ; mais un huissier, et plusieurs officiers de la garde nationale, me refusèrent encore l'entrée, à la vérité, très-honnêtement ; cependant à force d'allées et de venues, autour des sombres corridors, j'apperçus enfin, un étranger qui descendoit d'une tribune, et qui m'offrit très-poliment de le remplacer. J'acceptai volontiers ; je montai, j'entrai, et à peine eus-je pris place, qu'alors je me crus réellement transporté dans l'intérieur même de la synagogue Portuguaise d'Amsterdam, un jour de sabbat, et où j'avois anciennement été ; (cette synagogue est beaucoup plus belle et plus vaste, que la salle du manège) tant le tapage m'y parut effroyable, car tous les députés crioient à tue-tête, s'insultoient même, entr'eux, d'une extrêmité de la salle à l'autre, au point qu'on les eût pris pour des énergumènes. Bon dieu ! m'écriai-je, alors ; où me trouvai-je, en ce moment ? Quoi se peut-il, que ce lieu-ci, qui devroit être l'un des plus respectables et des plus sacrés, soit considéré comme le représentant de l'ancien sénat auguste de Rome, ou bien encore l'aréopage et le lycée fameux des sages philosophes et législateurs d'Athènes ?

Enfin, après des débats incroyables de part et d'autre, et l'infernal et aigu tapage d'une maudite sonette, qui harassoit le bras de M. le

préſident, l'on fit ſilence. Alors un député, vêtu en frac noir, d'une encolure lourde, et taille assez mal prise, d'une figure boursoufflée et livide, l'œil roulant, louche par fois, et méchant, prend un ton imposant, commence sa motion par adresser quelques complimens, apparemment d'usage, à l'*auguste* et *souveraine* assemblée; car je me rappelle qu'il se servit quelquefois de ces deux expressions, qui cependant me sembloient ne devoir appartenir qu'au monarque: le début de son discours fut selon moi, dans le genre *affectuoso*, que nous pourrions appeller en françois, *piteux*; et en patois méridional *flaûniard*: bientôt, je veux dire, peu-à-peu, ou progres-ivement fit-il usage du *crescendo*, des Italiens, dans les inflexions et port de sa voix, également ses gestes se développèrent avec noblesse, autant que le liant du physique, de ses bras, et le moëleux des vertèbres de son col, pouvoient le lui permettre; son corps alors, devint tellement souple, qu'il sembloit s'élancer de la tribune jusqu'au milieu de la salle, donnant avec force, à son éloquence, tout l'élan dont une ame forte et énergique, est capable: menace avec intrépidité, de son regard farouche, et de son bras gauche, tout ce même côté de la salle: sa voix tonnante, bourdonnante et traînante, prononçoit des mots, qui me parurent d'une nouvelle

fabrique, sans doute, très-expressifs, mais dont la terminaïson finissoit à peine, ainsi que ses phrases ronflantes, *patôs-isées* et *sempiternelles*. D'ailleurs une articulation sourdement prononcée, qui fatiguoit horriblement l'oreille de l'auditeur, et leur annonçoit, avec une sorte de fracas et un ton d'*impérialité*, quoique un peu trivial, de grandes vérités, de grands, de sublimes, d'imposans et de profonds principes; mais qui jamais n'arrivoient trop au rendez-vous : principes et conséquences qui sembloient cependant toujours enchaîner tous les législateurs de la droite de cet orateur, ce qui, pourtant, me fit dès ce moment, juger que très-certainement il existoit dans cette assemblée, plusieurs partis opposés et très-séparés d'intérêts, ainsi qu'on me l'avoit depuis long-tems assuré (1); je jugeai encore, que ce grand orateur, étoit l'un des plus ardens chef de ligne de son bord, par la raison que tous les applaudissemens par-

(1) Comme j'ai appris, le même jour, que le local de cette salle, étoit ci-devant, le manège des écuries du roi, je fus surpris d'après tout ce que j'y entendis et apperçus, de ce qu'on n'y avoit pas, au moins, laissé les anciennes barres, chambrières, et pillers des sauteurs, pour séparés les partis opposés, et par ce moyen les mettre à l'abri de toutes *atteintes*, et des excès de leurs violences respectives.

toient de ce même côté de la salle, et des tribunes, vraisemblablement soldées par les capitalistes non catholiques et juifs, ainsi qu'on me l'a bien certifié.

Je dois vous observer encore, M. l'abbé, que dans cette séance, l'on y discutoit précisément pour la troisième fois, à ce qu'on me rapporta, l'importante affaire de la chambre des vacations de Rennes, ma patrie, ce qui dût nécessairement, m'intéresser beaucoup; mais ce qui me peina au delà de toute expression, ce fut d'entendre cet orateur, condamner mes dignes compatriotes et magistrats, et de les accuser comme criminels jusqu'alors de lèze-nation; (crime inconnu pour moi, dans notre code criminaliste) de prendre à cet effet des conclusions et d'annoncer un projet de décret.

Qu'ayant enfin terminé sa très longue motion qui m'avoit semblée aussi longue, que fatigante, je vis alors avec plaisir, paroître un nouvel athlète qui s'avançoit à grands pas pour remplacer le célèbre préopinant: il partit du côté gauche de la tribune, et étoit ecclésiastique; à peine parut-il sur le théâtre de l'honneur oratoire, qu'il excita des murmures beaucoup plus encore bruyans, que ceux qu'avoit occasionné le préopinant; jusqu'alors j'avois gardé un profond silence, quoique

quoique dans mon voisinage, de droite et de gauche, l'on y fit le même bruit, mais toujours autant que je pus m'en appercevoir, par un esprit violent de parti et de fureur, ainsi que dans toute la salle ; je demandai tout bonnement à mon voisin de la gauche, la raison de ce train infernal, sans m'imaginer, assurément, que je pusse l'offenser en rien. Eh ! monsieur, ne voyez-vous donc pas, que notre divin orateur, M. le comte de Mirabeau, vient de porter la parole, et que le diable d'aristocrate, abbé Maury, veut actuellement nous prêcher encore, et excuser des coupables de crimes de lèze-nation, tout détruire, tout perdre, en contrariant notre belle constitution, qui, cependant, malgré lui, est sur le point de se terminer, quoiqu'en puissent dire tous ces fanatiques de mauvais citoyens, nobles et prêtres, que vous appercevez à votre droite..... Je remerciai par une inclination de tête, mon très-impartial et complaisant voisin : dès ce moment, je vous l'avoue avec ma sincérité Bretonne, je commençai à jouir de toute mon ame, et en cet instant j'eusse volontiers fait avec grand plaisir, le sacrifice de tous les spectacles les plus intéressans, pour entendre le nouvel orateur dont on m'avoit tant parlé, soit en bien, soit même en mal ;

mais n'importe, je devois, et je fus effectivement neutre en ce moment; je prêtai donc la plus grande attention à tout ce qui alloit être prononcé par l'antagoniste du préopinant, qui parut dans la lice avec la plus grande assurance.

Je vous avoue, M. l'abbé, que ce qui m'enchanta d'abord, de ce politique orateur, je ne parle pas de son personnel, qui, avec une sorte de représentation propre à fixer le spectateur en sa faveur, n'a cependant rien de bien extraordinaire, non plus de son organe peu sonore, ni de sa prononciation, un peu trop fortement *accentée*, du côté méridional; ce fut, dis-je, la manière exacte, précise et claire, avec laquelle il récapitula et résuma tous les principes qu'avoit posé, également les conséquences qu'avoit su tirer de son discours le très-honorable préopinant; car *c'est le mot* usité, et de politesse, entre nos seigneurs orateurs, représentans; tellement même que M. l'abbé Maury, [puisqu'on venoit ainsi de me le nommer,] reprit avec le plus grand ordre, et sous-œuvre, l'édifice majestueux de son adversaire, mais il l'écroula avec tant de violence, qu'on eut dit, qu'il l'avoit depuis huit jours, miné et contreminé; et le réduisit en décombres dispersés çà et là; ensuite il divisa son discours en deux parties, clairement

énoncées, posa ses principes avec autant de netteté, que de solidité, et les discuta avec cette logique pure, que l'on trouve toujours dans ses œuvres sacrées, prononcées, en présence même du roi. Aujourd'hui, M. l'abbé, dans la tribune aux harangues, j'avoue que cet orateur m'a paru y remplacer dignement Cicéron; et si nos législateurs françois, savoient être justes et sévères, comme les anciens sénateurs Romains l'étoient dans le sénat auguste de leur république, ils entendroient alors sans s'émouvoir, sans partialité, et dans le silence de grandes maximes politiques, de grandes vérités, sur-tout, qui les mèneroient bientôt, sans doute, à nous donner des loix sages, que la modestie, la simplicité, l'humanité même, leur dicteroient, après les leur avoir inspirées; mais jamais l'orgueuil, ni peut-être l'atrocité, passions malheureuses, qui presque toujours semblent dominer dans leurs discussions, et y donnent le plus souvent, l'impulsion à leurs volontés.

Peut-être trouverez-vous, M. l'abbé, que je me suis un peu trop étendu sur le compte personnel de M. l'abbé Maury, cela peut-être d'autant plus que je n'ignore pas combien aujourd'hui il est dangereux (mais seulement à la vérité dans les clubs et cafés du palais-royal, où je n'ai point encore heureusement été,) de pro-

noncer le nom des défenseurs des droits de notre antique monarchie ; mais il est toujours louable à un client tel que moi de prendre le parti de son défenseur orateur de son bord. M. l'abbé Maury et plusieurs autres orateurs recommandables par leurs talens, ayant également mérité ma reconnoissance, d'avoir aussi fortement plaidé la bonne cause de mes compatriotes, je leur devois donc ce profond et sincère hommage.

Cependant, ma tranquillité et mon silence, parurent tellement révolter mon voisin de la droite, qu'il ne pût se contenir, au point qu'il se permit de m'apostropher par paroles et même un peu trop rudement par un geste du coude, me demandant avec pétulance, si sérieusement j'étois aristocrate, puisque je ne soufflois pas le mot à tout ce que cet impudent bavard venoit de débiter..... Je ne sais M. ce que vous voulez me dire, mais permettez-moi de vous observer seulement que vous gesticulez un peu trop fort de votre coude contre moi... Eh ! que diable faites-vous donc ici ?... ce que j'y fais, M., le voici, puisque vous êtes si envieux de le savoir, j'y plains la pauvre humanité en général, j'y plains ma religion, j'y plains mon roi, j'y plains ma patrie, j'y plains mes compatriotes et ma famille sur-tout ; je gé-

nis, en un mot, dans le silence, d'entendre de si grandes, de si multipliées folies, et des extravagances qui peut-être causeront dans peu de tems des malheurs effroyables dans tout le Royaume; au surplus, M., sachez que je n'ai pas besoin pour vous répondre de l'éloquence, moins encore de la bravoure de l'orateur qui vient déterminer son discours, vous m'entendez je crois, M., sans autre explication; en effet, cet homme inquiet, et vraisemblablement soldé par le parti de M. le comte de Mirabeau, se tut absolument. Au surplus, M. l'abbé Maury venoit de leur débiter, du moins je le pense, tant de vérités, même en les apostrophant de tems en tems, qu'ils les prirent pour des injures et s'écrièrent comme des démoniaques toujours du côté *dextro-democratico*, qu'il falloit absolument le renvoyer à Péronne, lieu de son bailliage, sans doute, après l'avoir blâmé à la barre : et c'est ainsi que se termina cette séance bruyante.

Quoiqu'il en fût, M. l'abbé, je voulus assister à plusieurs autres séances qui ne furent pas plus paisibles, et je compris alors que le parti démocratique ne vouloit plus de monarchie en France, plus de roi, par conséquent, plus de religion dominante catholique, moins encore de ses ministres, plus de tribunaux, quoique établis depuis plus de six siècles, renvoyer les

magistrats, en leur donnant pour fiche de consolation l'espérance de les rembourser de leurs offices ; qu'ainsi avoit-on même préliminairement décrété la vente des domaines de la couronne, celle des biens-fonds de l'église de France, et généralement aboli tous les droits y attachés ; également avoit-on projetté la destruction totale de la noblesse antique de France, pour mettre tous les citoyens en égalité de rang : ensorte, qu'à part moi, j'ai donc sur-le-champ conclu, M. l'abbé, qu'il valoit autant et très-incessamment vendre à la barre de l'assemblée nationale, tout le royaume ; et le dépecer par parties, comme un vieux meuble précieux, galonné et brodé d'or, pour en faciliter l'acquisision aux plus offrants et derniers enchérisseurs, soit aux catholiques romains, s'il s'en trouve encore qui aient le courage de rester en ce pays, soit aux non-catholiques, aux juifs, mahométans, hommes de toutes les couleurs, et autres, tous généralement devenus citoyens frères, et reçus dans l'état civil, comme tout le monde, même encore si l'on veut *l'homme des bois* qu'on montre à la foire, et qui danse si bien sur la corde, habillé en uniforme de soldat national, et faisant l'exercice comme un grenadier des compagnies du centre.

Auquel cas, M. l'abbé, vos petites affiches de chaque jour reprendront très-incessamment

leur ancienne célébrité, au point que vous serez certainement obligé d'y ajouter un supplément beaucoup plus étendu que le corps de l'ouvrage même, par la raison que vous aurez en moins d'une législature à l'autre quatre-vingt-trois cantons immenses par leur étendue à vendre, dans chacun desquels, il s'y trouvera plus de cent belles terres, tant domaniales que jadis seigneuriales, plusieurs évêchés, grand nombre de bénéfices et de monastères riches, chapitres etc., sur-tout plus de vingt mille religieuses à adjuger en mariage et toutes également à la barre nationale, ce qui rendra une population immense à la france, si sur-tout on décrète le mariage des prêtres.

Je dois vous observer, M. l'abbé, que mon seul but, en vous écrivant, a été de vous faire connoître d'abord mon zèle patriotique, pour tout ce qui intéresse ma patrie et la gloire de notre monarchie, qui s'avance à grands pas vers sa ruine; mais qui tôt ou tard renaîtra de ses propres cendres; ensuite, vous donner des preuves de mon talent, non équivoque assurément, sur la connoissance que j'ai des richesses territoriales, en tout genre, de ce royaume, et dont je me suis occupé dans mes loisirs, à faire l'énumération algébrique, numérique, générique, topographique, & sur-tout typographique, sur tous les ob-

jets ; en un mot, j'ai porté les plus grands soins à ne rien obmettre dans cette immense nomenclature, qui, réellement, semblera très-intéressante, par ses détails, sur-tout aux vrais amateurs de belles choses, qui courent les inventaires, soit par désœuvrement, soit pour y faire d'excellens marchés, en achetant pour revendre à grand profit.

Ainsi, M. l'abbé, je crois vous faire un joli cadeau, en vous envoyant mon travail sur toute cette partie, qui, quoique toute matérielle, ne laisse pas cependant que de contenir, par-ci, par-là, des réflexions morales, philosophiques et même politiques, qui pourront intéresser les bons françois de l'ancienne roche, ennemis jurés des nouveautés actuelles, sur-tout en administration législative.

Sans doute, M. l'abbé, qu'incessamment vous instruirez le public, par un nouveau *prospectus*, qui annoncera vos feuilles, comme devant devenir beaucoup plus intéressantes que par le passé, & considérablement grossies d'articles précieux à vendre ; ce qui procurera bientôt dans le royaume un numéraire abondant trop enfoui dans les bourses de nos capitalistes, banquiers et sur-tout agioteurs, qui, pour faire d'excellens marchés, dégorgeront leur or, se payeront de leurs propres mains, des sommes immenses qu'ils avoient si généreusement prêtées à la nation, sans doute pour la sauver

également du naufrage de la banqueroute; ainsi à nos anciennes familles, en succédront d'autres, qui se rendront bien plus utiles à la patrie, en ce qu'elles auront chassé toutes celles qui ravageoient et opprimoient les peuples malheureux; l'âge d'or reparoîtra donc enfin dans nos climats, et nous serons tous régénérés; car tels sont les vœux ardens de nos sages législateurs, l'on ne peut en douter.

Mais avant de terminer cette trop longue lettre, M. l'abbé, me permettriez-vous de vous demander une petite grace? La voici:

Je viens d'apprendre que, très-incessamment, la nouvelle église de Sainte-Geneviève seroit mise en vente à la barre de l'assemblée, et que MM. les citoyens de la nation juive, se proposoient d'y mettre à l'enchère, pour se la faire adjuger. Comme ces amateurs de bons marchés se pressent de jouir, je n'irai point certainement sur leurs brisées; au reste leur intention est vraiment louable, en ce qu'elle est à la fois religieuse et politique, puisqu'ils destinent ce magnifique temple à devenir la métropole de leurs synagogues; que M. l'évêque d'Autun, l'un de nos modernes et respectables prélats de France, venant, dit-on, d'apostasier, pour plaider la cause de toutes les tribus juives du monde, par son pouvoir *bancal*, leur a fait accorder l'état civil, &c., qu'enfin en a-t-il

obtenu le décret aussi-tôt sanctionné par le roi; l'on ajoute que cet ex-prélat va se faire circoncire sous peu de jours, ayant accepté la dignité de grand prêtre de toutes les nations juives; que la nouvelle synagogue sera consacrée, sous la dénomination de synagogue *Périgourdine*, du nom illustre de son fondateur, auquel on prépare même déja un palais, à l'ancien logement de l'abbé de Ste. Geneviève. Je ne mettrai donc point sur cette trop importante enchère; mais, M. l'abbé, quand on vendra le mobilier d. capucins de France, je vous avoue que je desire beaucoup me faire adjuger la besace de Saint-François, qui dédomagera infiniment, du moins je l'espère, mon pauvre frère, chanoine, qui va incessamment rester sans bénéfice; car faut-il bien qu'il vive, et la besace du bon St. François, qui ne peut rien assurément pour combler le *déficit* de l'état, fournira aux besoins de mon pauvre frère, puisqu'elle faisoit bien vivoter plus de quarante mille misérables prêtres à barbe et à coqueluchon pointu, qui n'importunoient personne, & n'ont certainement jamais fait un pas pour réclamer, ni *liberté*, ni *droits de l'homme*, ni *égalité*.

Je suis, M. l'abbé,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

KER.....

POST-SCRIPTUM.

J'AI annoncé, dans le courant de cette lettre, qu'arrivant de ma province, je fus loger dans un hôtel garni, rue Montmartre; j'observerai actuellement, que pour entrer dans ma chambre, j'étois obligé de traverser un antichambre commun à plusieurs autres logemens, et dont l'un étoit occupé par un militaire d'âge; que peu de jours après mon arrivée dans cet hôtel, j'y fis connoissance avec ce voisin. Bientôt, nos conversations ne manquèrent pas de rouler sur les affaires malheureuses du moment, doléances et regrets du tems passé, que nous ne cessions de nous communiquer mutuellement; cet officier étoit un homme du meilleur sens et de la plus grande droiture; au même jour unis de sentimens, nous le devînmes de confiance mutuelle sur notre position, notre pays, etc. Je lui racontai les malheurs effroyables de ma province de Bretagne, & lui ceux de la sienne. Je lui nommai ma province et lui la sienne; il me dit être originaire de la vicomté de Turenne, bas-Limosin; ses pères avoient été attachés en tous les tems à cette grande maison; son père, riche, aisé, pour un gentilhomme, mais chargé d'enfans, dont il se trouvoit l'un des plus jeunes, il commença ses armes dans le régiment de Turenne, où il y parvint successivement lieutenant-colonel, et s'est retiré après cinquante-deux ans de service, avec 2500 liv. de pension; il n'est pas douteux, me dit un jour ce brave homme, que votre province n'ait essuyé bien des troubles, et n'en éprouve chaque jour; mais il faut cependant avouer que l'administration des états paroît être contraire en général, au peuple, ou tiers-état; et que la noblesse étoit à même de s'alléger du fardeau des impositions, et les faire

supporter aux propriétaires des campagnes ; voilà du moins un prétexte légitime, en faveur de votre peuple ; mais les provinces d'élection, comme la mienne, ne l'ont pas, et c'est à grand tort que les peuples s'en prennent à la noblesse, sur leurs surcharges ; je ne veux pas dire pour cela que certains nobles ne se soient fait alléger par les intendans et subdélégués ; mais combien de bourgeois n'ont-ils pas obtenu de pareilles graces, et sur-tout ceux des villes.

Comme je n'ai plus rien à faire, depuis que j'ai quitté le service, je me suis occupé, sur-tout, depuis deux ans, que les orages politiques, ont commencé de gronder sur nos provinces, d'écrire dans mon particulier, mes réflexions, et d'être en correspondance, avec quelques-uns de mes concitoyens patriotes, qui résident chez moi.

Voici ce qu'ils me marquent :

Monsieur, tout est dans le désordre ici ; nos campagnes sont désolées ; les châteaux des gentils-hommes sont successivement pillés ; les paysans tenanciers, qui doivent la rente à leurs seigneurs, ne veulent plus payer ; ils mettent des potences sur les places devant l'église, ou dans les cours du château, font serment de pendre ceux qui paieroient, ou ceux qui recevroient les rentes ; l'on abat les toits et les girouettes ; l'on finit par piller les maisons, enlever les grains des greniers, boire le vin ou enfoncer les tonneaux ; des troupes de brigands, de douze cent et deux mille, courent le pays, jettent par-tout l'effroi, conduits par des gens déguisés en paysans et étrangers ; les petites municipalités, et troupes bourgeoises, se refusent de porter du secours aux seigneurs, qui sont obligés d'abandonner leurs habitations, et fuir, avec leurs femmes et leurs enfans, de nuit, pour n'être point apperçus ; les abbayes et monastères, qui pourtant font tant de bien dans tout leur voisinage, n'en sont point exempts ; croiriez-vous qu'une chartreuse appellée le *Glandier*, a été ravagée par une foule de brigands, et des paysans du lieu même, qui, après en avoir chassé les religieux, ont pêché les étangs, mangé les poissons, et ont rompu les chaussées, palles et digues, bu le vin de la cave, et commis tous les plus grands excès ; je me dispense de vous donner d'autres détails, mais en

vérité tous ceux qui me parviennent, chaque courier de ce pays, sont effroyables ; et ce qui me peine davantage, c'est le peu d'attention qu'y porte l'assemblée nationale, malgré les dénonciations réitérées, faites à ce sujet, avec la plus grande force, par M. le vicomte de Mirabeau, non-seulement, pour ma province, mais pour celles qui l'avoisinent, frappées du même fléau, et très-fortement aussi, à l'égard de la vôtre, la Bretagne. (Il me sembloit qu'il me traçoit le portrait de ma contrée).

Croiriez-vous, monsieur, que cette frénésie populaire a son foyer dans l'une des plus petites villes de nos provincee méridionales, appellée *Brive-la-Gaillarde*, et aujourd'hui, la plus furieuse, à juste titre. Cette ville est sans espèce de commerce, sans industrie et sans activité ; ses habitans étant lâches, paresseux, oisifs, et, par cela même, cabaleurs inquiets ; sa population n'est que d'à-peu-près cinq mille ames ; quatre à cinq bonnes maisons d'ancienne noblesse y résident une partie de l'année ; dix à douze, nouvellement annoblies, où en jouissant des privilèges, soit d'épée, soit de robe, à cause du présidial, y ont leur domicile ; une vingtaine de bourgeois, petits propriétaires de biens-fons ; quatre à cinq bons marchands négocians, avec magazins, une trentaine dans une très-petite aisance, et tout le reste y vivant de la plus petite industrie ; le surplus n'est qu'artisans, ouvriers, gens de peine, et mendians, qui y fourmillent ; enfin, une très-petite manufacture de toiles, établie par le grand *Turgot*. Tel est le tableau exact de ceste petite ville.

Vous devez bien penser, monsieur, m'ajouta mon voisin militaire, que des décrets sortant de l'assemblée nationale, et adressés à cette municipalité, composée des plus minces bourgeois, sans état, pour la plupart des *far niente;* décrets qui annonçoient avec emphase, aux citoyens François, *la liberté individuelle, les droits de l'homme, l'égalité des conditions, etc.* étoient bien faits pour tourner la tête à ces bourgeois citadins ; qu'aussi-tôt la commune permanente, s'y est établie, avec une belle troupe nationale, bien entendu en imitant la capitale, (je dois observer ici, que M. le chevalier la S....., me donna toutes ces instructions par écrit, en me priant de les publier, si je donnois quelque bagatelle au public, je le fais avec plaisir, en avertissant

que si elles sont fausses, tant mieux pour la province du Limosin, que si elles sont vraies il faut avouer que les bourgeois de cette ville sont bien coupables).

J'ai vu, continue M. le chevalier, plusieurs lettres de quelques membres de cette commune, qui m'ont semblé révoltantes „ Nous avons enfin obtenu notre liberté, disoient-elles, nous ne sommes plus sous le joug outrageant du despotisme le plus cruel; le gouvernement ministériocratique ne nous foulera plus; ces seigneurs, si fiers, si insolens, ne seront plus nos tyrans oppresseurs; armés comme eux, nous nous défendrons contre leurs attaques, nous chasserons sur nos terres, (il y a maintenant trois fois plus de fusils, que de lièvres, dans cette province); nous ne serons plus soumis à des droits barbares de féodalité, ni bannalités, et si nous voulons bien, aucunes rentes, ni dîmes inféodées à leur payer: les gens d'église, autres oppresseurs, ne nous tourmenteront plus, pour être strictement payés: (il est bon d'observer que tout le bien de l'église, dépendant de cette ville, ne monte pas à dix mille livres, y compris le prieuré-chapitre, et paroisses) nous serons donc beaucoup plus riches, et secourerons davantage nos pauvres; d'autre part, n'y ayant plus de distinctions de rangs, par l'égalité des conditions, nous aurons infiniment plus de débouchés pour nos enfans, soit dans le militaire, soit dans la robe, et même dans l'église, toujours en profitant de nos talens et de nos mérites.

Tels sont en général les propos de toute la bourgeoisie de cette ville, et celle des bourgs et villages du district; mais voici ce que je leur ai répondu depuis peu sur toutes ces impertinences.

Permettez-moi, messieurrs, mes concitoyens de Turenne, et sur-tout de Brive, de vous rappeller un instant, dans quelle position se trouvoit notre contrée, il y a à-peu-près, de trente à cinquante ans: il est certain que les mêmes maisons, nobles, d'origine, environnant votre ville de Brive, existent encore dans le pays, que le nombre n'en est guère, que de douze à quinze au plus, dont celle de Noailles, par ses duchés, est la plus notable; qu'ensuite on peut nommer celles de d'Aubusson la Feuillade, la Rochefoucault-Cousages, Dusaillant Lasteire, Cosnac, Lubersac, Sauvebœuf, Saint-Xupéri, et quelques autres,

que quant aux nouveaux annoblis, depuis trente ou cent ans, si vous voulez, votre ville en fourmille, tels que MM. d'Espagnac-Sahuguet, Verlihac, Maldan-Labastille, Sallès, Gilibert, Dubois de Saint-Hilaire, Milhac, Durieux-Bachellerie, Maranzac et autres, certainement tous bien braves gens, fort attachés à leurs compatriotes, qui, même ont fait le plus grand bien à leur ville, à leurs patriotes, sur-tout, ne devez vous pas oublier le cardinal Dubois, ni ses frères et neveux, qui ont bien fondé votre hôpital, également grand nombre de bourses, au collège, fait construire votre pont, planté vos fossés, bâti à neuf le chœur de votre pauvse église, qu'ainsi vous n'avez pas grandement souffert de tous ces aristocrates, soit anciens, soit modernes, qui la plupart ont été marchands comme vous; avocats comme vous; conseillers au présidial, comme vous; mais qui par leurs talens et leurs grands mérites, sont parvenus, et ont mérité des distinctions, des récompenses de l'état, auxquelles vous auriez pu parvenir, si vous n'eussiez pas été si fainéans, si ignorans, et si détestables politiques. D'autre part, d'où vient que j'ai compté dans votre ville, et à six lieues à la ronde, plus de 60 chevaliers croix de Saint-Louis, de familles honnêtes, sans l'être de maisons aristocrates, c'est-à-dire, de bonne noblesse; preuve certaine que les seigneurs de votre contrée, en crédit à la cour, et y occupant de grandes places, ont dans tous les tems protégé vos concitoyens, qui en proportion de leurs années de service, ont obtenu et joui des recompenses accordées à leur valeur; je puis même vous observer, que dans le grand nombre de ces officiers, il en est encore plus de cinquante qui ont servi dans les gardes de sa majesté, et autres compagnies d'ordonnance; mais que pouviez-vous donc exiger de plus de vos prétendus tyrans aristocrates? Repondez; il est bien singulier, que l'un des membres de votre municipalité, le plus acharné contre l'aristocratie, soit précisément l'un des bâtards de feu M. le prince de Soubise, relegué dans votre ville, qui s'y est établi et est en correspondance, avec quelques cabaleurs, anciens espions de police de Paris; croyez qu'à l'assemblée nationale, l'on n'ignore pas que c'est ce drôle-là qui a monté vos pauvres têtes: Tulles et Limoges en sont également convaincus; un autre batard, nommé Durieux,

commandant des brigands, a été fait prisonnier dans un combat où il a péri plus de trente-cinq personnes.

Feû le baron d'Espagnac, qui de simple sous-lieutenant d'infanterie, est parvenu aux premiers honneurs et décorations du militaire, accordés au mérite, ne vous a-t-il pas fait infiniment d'honneur, et combien de graces n'a-t-il pas obtenu pour vous? Vous êtes des ingrats envers ceux qui ne vous ont fait que du bien; mais viendra un jour que votre mince et glorieuse municipalité, composée de bourgeois, propriétaires de quelques domaines, regrettera le gouvernement de M. Turgot, qui vous fit tant de bien, quant à vos impositions.

Ah! combien encore regretterez-vous la protection que vous accordoient les nobles en place dans le militaire et haute magistrature de notre contrée. Je vous le répète, viendra un temps où vous maudirez les suprêmes décrets de l'Assemblée nationale, devant lesquels vous vous prosternez maintenant, dans l'espoir que vous payerez moins d'impositions, parce que vous croyez de bonne foi que la surcharge accablera d'autant la noblesse; je vous le prédis, croyez que vous reviendrez de votre erreur, dès l'instant de la répartition générale des impôts, qui incessamment deviendra votre propre ouvrage; l'Etat, vous le savez, a de grands besoins, il vous faudra donc contribuer aux charges publiques, en proportion du produit de vos terres; que si par supposition, votre élection payoit en totalité douze cents mille livres en 1788, attendez-vous à payer désormais le quart de plus, je veux dire quinze cents mille livres.

Votre culture n'augmentera certainement point, vous le savez très-bien; votre commerce des bestiaux va nécessairement tomber, vous le savez encore, puisque vous ne vendez pas même actuellement vos bœufs au marché de Sceaux, ce qu'ils vous ont coûté avant de les engraisser. Paris votre grande ressource, ne vous offrira donc plus de débouchés suffisans. Voilà cependant où se réduit votre seul commerce; faites donc réflexion, au moins pour l'avenir, car encore une fois songez que si votre élection exporte en impositions au trésor-royal ou national, n'importe, chaque année quinze cens mille livres, je suppose, il lui est donc essentiel de les importer par quelque moyen de

commerce

commerce que ce puisse être, car vous savez que votre industrie est absolument nulle chez nous. Je vois donc que dans très-peu d'années votre numéraire ne rentrant pas en proportion de sa sortie ; incessamment, dis-je, vous resterez sans ressource ; ouvrez-donc les yeux, sur votre sort à venir, et apprenez, vous dis-je, cette grande vérité : les hommes, vivant dans une grande société réunie, sont exactement, comme les arbres d'une vaste forêt tous ne sont point égaux, en hauteur, en force, en grosseur ; il en est qui s'élèvent majestueusement, protègent en quelque sorte, en mettant à l'abri, ceux qui sont moins élevés, ceux-ci : à leur tour, semblent secourir de leur ombrage, les plus foibles ; et j'ajouterai que ces derniers peuvent être comparés au peuple pauvre, portion des hommes la plus nombreuse, qui a toujours besoin des plus forts en puissance, et des plus élevés en dignité.

Croyez donc, que tout ce que la providence et même la nature ont fait pour l'homme et les plantes, est dans l'ordre et l'harmonie la plus parfaite ; Eh ! ne saviez-vous pas, que devant dieu et devant la loi, tout être pensant, doit paroître en égalité parfaite. En voici un exemple frappant, que me fournit une anecdote de votre ville, arrivée sous les yeux de vos pères ; écoutez ce que dit M. le duc de Ventadour, dernier de sa race, mort à la fin du siècle dernier : ce seigneur respectable s'approchant, un jour de pâques, à la sainte-table de communion, dans votre église de Brive, fut se mettre à genoux sur la marche du sanctuaire, et précisément se plaça à côté du bourreau ; celui-ci appercevant M. le gouverneur de la province, à son côté, se leva par respect, pour laisser M. le duc, communier le premier ; M. le duc s'en appercevant, le tira par la basque de son habit, en lui disant : *mon ami, agenouillez-vous à coté de moi ; nous sommes tous égaux à cette sainte-table ;* le bourreau obéit, et communia le premier ; il est vrai qu'alors, ni les bourreaux, ni les comédiens, ni les juifs, ne jouissoient pas encore de l'état-civil, et qu'ils ne pouvoient pas espérer, comme aujourd'hui, être élus présidens des municipalités, maires de Ville, etc.

Ah, grand dieu ! comme tout change en France : religion,

principes, préjugés, opinion publique, quoique existans depuis plus de quinze siècles, parmi nous; tout dis-je, est absolument avili, dégradé et anéanti, dans le court espace de trois mois.

Vainement espérez-vous qu'on viendra prendre vos enfans, par la main, pour les placer au service, et qu'on leur donnera de bons appointemens; en vain, vous flattez-vous que vos talens et vos vertus vous éleveront aux premières charges de la magistrature et qu'elles seront très-lucratives; vous espérez, peut-être, encore que sous peu de tems, votre ville et tout votre canton seront vivifiés par un grand commerce, et une industrie active; que bientôt vous deviendrez riches; que par ce moyen primerez-vous toujous la noblesse, ou au moins, serez-vous en rivalité et concurrence avec elle.

Détrompez-vous; rien de tout cela n'arrivera; les vrais nobles vivront tranquilles dans leurs châteaux; cultiveront leurs terres, paieront strictement les impositions-nationales, se rendront aux ordres de leur souverain, quand il les convoquera, et feront très-volontiers, le sacrifice de vous être désormais utiles, vous abandonneront le champ de la gloire et des honneurs, il vivront dans l'espoir que l'ordre reparoîtra, parce qu'un état ne peut se soutenir sans ordre, ni harmonie parfaite, et alors leurs propriétés seront respectées, et à l'abri du pillage.

Quant aux biens de l'église, s'ils sont dilapidés, livrés au pillage, ou vendus à des capitalistes non-catholiques, ou juifs, n'importe, qui ne vous verront jamais, parce qu'ils n'abandonneront pas leur agiotage, ni leur usure, pour aller s'ennuier avec vous, qu'arrivera-t-il? c'est que vos enfans, ou neveux, n'y auront plus droit, que vos familles y perdront nécessairement, et les pauvres par conséquent.

Vos talens et vos vertus, (car c'est votre grand cheval de bataille, sur lequel vous montrez souvent, sans pour cela remporter beaucoup de vicoires,) vous ouvriront incessamment les portes des honneurs et des richesses, nous direz-vous encore; soit, mais comment ferez vous parvenir, au pied du trône, ou à l'assemblée nationale, ces talens, ces vertus rares? par écrit, et par la poste-aux-lettres, repondrez-vous; à la bonne heure, je le

désire de toute mon ame, pour vous; mais je crois fermement que la réponse à vos requêtes sera, *qu'il n'y a pas lieu à délibérer*; au surplus, je connois encore assez de bonnes gens, parmi vous, qui vous diront sincérement que j'ai grandement raison; d'un autre côté, messieurs vos merliflores d'avocats, de procureurs, et sur-tout de bavards et ignorans bourgeois, qui lisent ave transport, sous votre halle, le Journal de Paris, ceux de Garat, l'Ami du Peuple, de Dinacheau, de Marat, et le démocrate Journal de votre patriote Polverel; car, ce habile avocat en fait aussi un pendant ces longues vacances, et enfin, la correspondance de votre très-érudit député, le sieur Malès, qui gagne ses 12 liv. par jour, pour fournir l'extrait des séances à plusieurs rédacteurs de Journaux; c'est un grand talent, que cet honorable membre a là; mais cependant, ne vaudroit-il pas mieux pour vous, qu'il eût plaidé votre cause avec plus d'intelligence; et telles sont cependant les belles productions qui vous séduisent.

Voilà, mes chers compatriotes et voisins, tout ce que j'avois à vous observer; actuellement prêtez votre serment, quand il vous plaira, pour maintenir de tout votre pouvoir la grande constitution, que nos législateurs vous préparent; *aditias*.

J'avoue que tous ces détails, dont mon voisin venoit de me faire lecture, me frappèrent tellement, que je le priai de me les donner pour les envoyer sur le champ, à mon frère, chanoine de Rennes, et je pensai que du petit au grand; il n'est certainement point de municipalité dans le royaume, où tout ceci ne puisse être appliqué, et dont le public de tous états ne doive faire son profit; et tel est précisement le motif qui m'a porté à livrer à l'impression cette intéressante production, faite sans prétention, mais avec la franchie d'un ancien militaire qui connoît et aime son pays. J'osé espérer même, qne mes chers compatriotes Bretons, ainsi que messieurs les Limosins, devenus nos frères, m'en sauront un gré infini, que tôt ou tard, ils me béniront puisqu'ils ne font aujourd'hui, nul cas de l'ancienne constitution des Français.

C'est ainsi que tout change : l'histoire des usages, des loix, des mœurs, des privilèges, n'est en France qu'un tableau mouvant; aussi le corps le plus auguste assemblé, quand la passion l'entraîne, y fait-il toujours plus de fautes qu'un seul homme. (Ce ne sont point des fautes, mais des forfaits.)

Essai sur l'hist. génér. art. des anciens états génér. chap. LXX. *par Volt.*

VENTE,

PAR DÉCRET FORCÉ,

A LA BARRE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

D'UN très-beau et magnifique Royaume quoique en pleine roture, ou à donner à bail emphithéotique de 90 ans, après lequel tems expiré il rentrera de droits à ses anciens Propriétaires.

LES Adjudications des Biens de l'Eglise commenceront le 15 de ce mois de Juin, à 9 heures du matin ; et de relevée, à 6 heures du soir, sans interruption.

PAREILLES Affiches, contenant les Articles de vente, seront apposées sur toutes les portes des Eglises et des Hôtels-de-Ville du Royaume.

SECONDE EDITION.

Augmentée d'une infinité d'articles de vente très-intéressans, tels que tous les titres de Cardinaux, et peut-être ceux d'Archevêques, Métropoles et Primaties, et environ de 50 à 60 Evêchés, devenus absolument inutiles aux 83 Cantons du Royaume.

DE L'IMPRIMERIE DES HUISSIERS-PRISEURS.

SUPPLÉMENT

AUX

PETITES AFFICHES DE PARIS.

BIENS FONDS, EN ROTURE ET DÉPENDANCES,

A VENDRE.

DE PAR LES AUGUSTES DECRETS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Très-beau et très-magnifique royaume, quoiqu'en toute roture, à vendre actuellement, ou à donner à bail emphithéotique de 90 ans, après lequel tems expiré, il rentrera de droit à ses anciens propriétaires.

Toute adjudication par decret forcé, se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, à la barre

de l'assemblée nationale, les vendredis et samedis à dix heures du matin jusqu'à trois; et de relevée, à sept heures jusqu'à neuf. Il y aura toutes sûretés pour les acquéreurs.

La souveraine assemblée nationale a décrété solemnellement, le six du mois d'octobre dernier 1789, à six heures précises du matin, dans une assemblée extraordinaire, heure à laquelle le trône de France fut déclaré vacant et s'écroula, tout ce qui suit; savoir :

QUE pour faciliter la vente dudit royaume, il étoit essentiel de commencer par le diviser en quatre-vingt-trois cantons ou départemens à-peu-près égaux en étendue et superficie; que chaque canton et arrondissement, d'un rayon plus ou moins de 18 lieues, porteroit, à l'avenir, le nom de son acquéreur, nom devenu, dès le même instant, bourgeois citoyen, et quitteroit par conséquent celui de la province où il se trouveroit situé.

Que toutes compagnies ou particuliers, de quelque pays, couleurs et profession qu'ils puissent être, pourront offrir leur soumission, d'abord au comité des finances, chargé des registres

contenant le *déficit* national, et dans huitaine, à la barre de l'assemblée nationale, où toutes offres et soumissions seront aussitôt inscrites sur le journal des enchères.

Que généralement tous protestans, Quakers, frères hernults, ou autres sectes religionnaires, connues aujourd'hui sous le nom, très-clair, de *non-catholiques*, Genévois et autres cantons Suisses, républiques de Hollande, d'Angleterre, etc., dont les principaux citoyens sont banquiers, agens de change, courtiers, agioteurs et autres, s'adresseront directement à M. Necker, premier ministre des finances, ou aux actionnaires de la caisse d'escompte, rue Vivienne.

Que tous juifs Portugais, Alsaciens, Avignonois, Amsterdamois et autres, enverront leurs soumissions respectueuses au grand et vénérable rabbin Grégoire; à Abraham Clermont-Tonnerre et à Jacob Duport *frais*, tous grands protecteurs de la nation juive [1], & au très-suprême grand prêtre de toutes les tribus juives du

[1] Que de malheureux députés, qui n'ont rien pour exister que leur cabinet, soient assez vils pour se laisser séduire par un salaire pécuniaire et déshonorant, à l'imitation, si l'on veut, des soldats des gardes françoises, cela seroit encore bien étonnant; mais qu'un prêtre, un grand seigneur, dont les ancêtres se sont fait gloire de tenir leur illustration des chefs de l'église, puisqu'ils en portent le caractère sacré dans leurs armoiries, n'est-il

monde, Benjamin Perigord, ci-devant prêtre et évêque chrétien.

Que tous capitalistes, même chrétiens, catholiques romains, se portant créanciers de l'état, pourront s'adresser à MM. Treillard, le Camus, Roberspierre et Clermont-Tonnerre, surnommés les ingrats envers leurs bienfaiteurs ecclésiastiques, qui fournirent généreusement à leur éducation première, et leur ont donné du pain.

Que tous comédiens, charlatans, pharmacopoles, sauteurs, voltigeurs, escamoteurs et entrepreneurs de feuilles du jour, ayant vogue, tant dans les rues de Paris qu'au Palais-Royal, foyer abominable du désordre, seront certains de trouver nuit et jour ouvert le bureau général du grand faiseur comte de Mirabeau, où l'on recevra les arrhes, pots-de-vins, épingles, gratifications, soumissions, et tous autres revenans bons destinés aux honorables membres honnêtes, qui entendent à demi mot des propositions raisonnables et de convenance, lesquelles seront inscrites dans le registre secret de recette particulière, dont la citoyenne dame le Jay sera la dépositaire.

---

pas affreux que de tels personnages se soient avilis au point de devenir les soudoyés d'une nation à jamais proscrite de dessus la terre.

Conditions générales de ladite vente.

Généralement tous citoyens françois, qui desireront se porter acquéreurs dans quelque partie que ce puisse être, ci-après détaillées, seront avertis dans toute l'étendue du royaume, par de semblables imprimés, lesquels seront lus et publiés à son de trompe, et affichés, *de par la nation*, tant aux portes des hôtels de-villes, qu'à celles des églises paroissiales et études des notaires nationaux.

Que les conditions d'acquisition énoncées au cahier général des charges, se trouveront à la bibliothèque des capucins, rue Saint-Honoré, sous la garde de M. Dupont, chevalier du grand ordre de Vasa, historiographe général du royaume de France, quant à la partie principale des finances nationales, commerce, et sur-tout agriculture, lequel donnera tous les éclaircissemens numériques possibles aux acquéreurs qui se présenteront, relatifs à la localité de chacun desdits quatre-vingt-trois cantons nationaux, sur la qualité et nature de leur sol et leur rapport, sur les villes, bourgs et villages, sans oublier leurs municipalités et leur population en dépendans, etc.

Qu'encore, pour faciliter la vente dudit royau-

me, par parties divisées et subdivisées, les acquéreurs payeront seulement moitié en numéraire devenu national ayant cours, et l'autre moitié en papiers de toute nature connus à la bourse.

Qu'en premier lieu, on ne vendra d'abord en détail que les biens fonds domaniaux déchargés de tous droits féodaux, appartenans jadis à la couronne, même ceux qui sont en propre d'un temps immémorial à la maison ci-devant noble des Bourbons: par suite d'adjudication, tous les biens de quelque nature qu'ils puissent être ou avoir été donnés ou achetés par les églises de France, comme ayant été décrétés solemnellement de venir à la disposition la plus légitime de la nation: également le mobilier de tous et chacuns des monastères des deux sexes: de suite celui des églises cathédrales, saintes chapelles, collégiales, abbatiales et prieurales; bien entendu cependant que tous capitalistes, qui se porteront créanciers de l'état seront préférés à tous autres acquéreurs.

Mais que préalablement à toute adjudication tant des domaines de la couronne avec leurs châteaux, que des propriétés de l'église et de leurs bâtimens claustraux et autres, il sera incessamment fait, par une commission particu-

lière nommée d'office ; laquelle sera composée de douze membres de nosseigneurs les représentans de la nation, des procès-verbaux juridiques *de commodo et incommodo*, dans toutes les églises susdites, monastères, communautés religieuses d'hommes, également dans celles de filles cloitrées ; qu'à l'egard de ces dernières, les plus grandes précautions, quant à la décence y seront prises ; que M. Charles de Lam..... ayant donné des preuves non équivoques de son zèle patriotique religieux, et infatigable dans cette partie si sévère et si critique d'administration, connue aujourd'hui sous le nom si distingué et si sage de comité des recherches, en aura en chef la direction ; mais que pour ne point jetter l'alarme dans les communautés cloitrées, ledit seigneur inspecteur-visiteur général ne s'y introduira qu'en robe de chambre sans autres armes qu'une simple badine à la main, et sera seulement suivi de deux adjudans confrères, les sieurs duc d'Aig.... et charmant Mathieu de M..., sous le décent costume des dames des halles, et cacheront, sous leur tablier, des verges, pour en imposer en cas de révolte, les quelles verges auront, en les levant en l'air, la même vertu et le même pouvoir exécutif que le drapeau rouge à la publication de la loi mar-

riale. Bien entendu encore, que le sieur de Lam.... apposera seul les scellés sur tous les effets appartenans de droit naturel aux dames religieuses, sœurs converses et même novices, mais sur-tout que ces dernières seront rendues par lesdits appositeurs de scellés, intactes et avec leur innocence à leurs pères et mères

Que préalablement d'autres honorables membres, tels que MM. Chap.... Voln.... ce dernier surnommé, à juste titre, le grand fabricateur d'arrêts du conseil du roi, qui ordonnnoient d'incendier les châteaux, les chartriers et même les seigneurs habitans, se transporteront dans les communautés d'hommes, pour y apposer également les scellés, tant sur les portes de leurs archives, que sur celles des sacristies, appartemens d'hôtes, bibliothèques, et par suite de séance ou de relevée, les sieurs de Rullion, Dinacheau, Target et le grand crieur, Prieur (1) (ce dernier sera nommé le premier huissier priseur et crieur des ventes,) sur les greniers et sur toutes les caves bien garnies de vins et de

---

[1] L'on pourra joindre à ces trois jurés priseurs une demi-douzaine d'autres ivrognes, qui s'acquitteront à merveille de leur office : l'on sera embarrassé du choix, par le grand nombre qui sollicitera ces places lucratives.

liqueurs : cette dernière partie de mobilier sera en général, considérée comme un revenant bon, appartenant de droit auxdits seigneurs, honorables membres, chargés de bedaines magistrales.

Que toutes opérations préliminaires, ainsi terminées par procès verbaux juridiques, le rapport en sera de suite fait à l'assemblée, les lundis et mercredis avant dîner, et seront consignés dans ses registres.

Que cependant les acquéreurs de tous biens fonds des monastères principaux, tant d'hommes que de filles, seront tenues de se conformer ainsi qne dessus, au cayer des charges particulières à chacuns desdits monastères : Que par exemple, celui de Saint Denis en France, comme étant le plus recommandable, du moins dans l'opinion publique, en ce qu'il contient, 1°. l'oriflâme de France de nos rois; 2°. le siége de Dagobert; 3°. les épées de Charlemagne et de Jeanne d'Arc; 4°. les tombeaux et mausolées de nos rois et des grands guerriers du Guesclin et Turenne. Il sera dit dans son cahier des charges, que cet antique monument, ne présentant plus aujourd'hui aux François devenus citoyens libres, qu'un souvenir d'antique barbarie de despotisme, de féodalité outrageante et tyrannique,

sera très-incessamment renversé et détruit ; que ces lugubres tombeaux de l'orgueil, qui s'y trouvent, seront transportés et jettés en monceaux aux pieds de ces gothiques croix mutilées par le tems, qui toujours désigent l'ancienne route de Paris audit monastère, et où les fils de St.-Louis, se reposèrent, dit-on, quand ils portèrent sur leurs épaules, le corps de leur respectable et souverain père ; que par ce moyen, qui seul peut ramener tous les Français à la plus grande liberté individuelle, fixer en eux les droits de l'homme, et leur rappeller sans cesse l'antique égalité, dont jouissoient les Gaulois et les Francs ; qu'alors, enfin, tout vestige, tout souvenir de la trop génante royauté et féodalité, sera absolument évanouie de parmi nous.

Qu'à l'égard des vases sacrés, chasses en métaux précieux, appartenans aux églises du royaume, ils seront, de suite, transportés aux hôtels des monnoies, du lieu le plus proche, pour y être convertis en numéraire national.

Que cependant, tous corps saints et reliquaires en bois doré seulement, ou en cuivre, seront le plus promptement possible, chargés sur des corbillards, et envoyés *gratis*, en l'hôtel du nonce du pape, dont la mission devenant désormais inutile en France, voudra bien se

retirer devers sa puissance Romaine, avec cet objet de richesse, qu'il aura soin de fidèlement déposer, à son arrivée, dans la capitale du monde chrétien, d'abord au palais du Vatican, et ensuite à Saint-Jean-de-Latran, où reposent toujours les ossemens des saints : l'on doit bien penser, que cet abandon général et précieux, rendu, comme de juste, au souverain Pontife, comme étant primitivement sorti de son domaine, servira d'indemnité la plus recommandable qui puisse être jamais offerte à sa sainteté, et l'indemnisera au centuple de son comtat d'Avignon, lequel reviendra en toute propriété, avec cens, rentes foncières et directes, et même champarts et dîmes, aux quatre-vingt-trois cantons de la France, y compris la Corse; bien entendu que ce nouveau Canton étant réuni, sera ainsi que tous autres vendu à l'enchère, à la barre nationale, même, sans le consentement du peuple Avignonnois, et par préférence, pourra être adjugé, aux Juifs de Lille les Avignonois, qui alors jouiront du droit acquis, de ne plus porter de chapeaux jaunes [1],

---

(1) Personne n'ignore que l'infortunée Jeanne, reine de Naples, céda en 1348, au pape *Clément VI*, le comté d'Avignon, pour

que, par égard aux anciens préjugés de dévotion et de piété, existans encore dans les familles honnêtes, et parmi les habitans de nos villes capitales qui conservent le privilège de garder dans leurs principales églises, les corps saints : de leurs patrons et patrones, en ce que, ce respectable et antique mobilier leur appartient de droit et d'un tems immémorial, que d'ailleurs le profit que la caisse des dons patriotiques pourroit en retirer, s'ils étoient vendus, ne dédommageroit seulement pas messieurs les jurés-priseurs, des peines qu'ils prendroient dans leurs vacations, et ne rendroient jamais de quoi suffire à leurs honoraires, ce qui pourtant est très-important à considérer. Qu'ainsi, l'assemblée nationale ne

---

la somme de 80 mille florins, laquelle somme à la vérité, il ne paya jamais. L'on sait encore, que tous nos historiens s'accordent à dire, que, tant que la cour de Rome fit sa résidence dans cette province, elle y répandit l'abondance, également dans celle de la Provence et Dauphiné. (Voyez l'essai, de l'hist. générale, art. de l'Illiade, par Voltaire.)

Essayez donc, aujourd'hui, de vendre les biens-fonds, des églises riches, et vous verrez alors, si les peuples en seront mieux, et les indigens infirmes, plus secourus : vous êtes ds grands fous, biens méchans, et assurément de bien impolitiques personnages, qui ne vous plaisez que dans le désordre.

cherchant qu'à s'attirer la bienveillance des peuples, en respectant jusqu'à ses préjugés, a décrété, que les chasses des saints patrons et patrones, seulement, resteront à perpétuité, dans les églises majeures des capitales, tellement que saint-Marcel, et la bonne sainte-Geneviève, demeuront à Paris, sous la protection et sauvegarde immédiate des dames des halles, le chef de saint-Jean, à l'église de Lyon; saint-Martin, à Tours; saint-Sernin, à Toulouse; la sainte-Croix, à Orléans; saint-Remi, et même la sainte-Ampoule, quoique absolument devenue inutile pour l'avenir, à Reims; saint-Martial, à Limoges; saint Etienne, à Bourges; saint-Feréol et saint-Fergeux, à Besançon; et la chandelle miraculeuse, à Arras.

Que par suite d'inventaire, les bourdons des cathédrales, cloches et sonnettes de toutes les églises du royaume, seront transportés aux hôtels des monnoies, pour y être fondus et changés en sols marqués, aux armes nouvelles et légendes de la nation, sans couronne, ni fleurs-de-lys, trois crapeaux remplaceront ces dernières, et le bonnet de galérien, désignant la liberté, servira de couronne.

Encore toutes statues de nos saints rois, peintures et sculptures, même toutes inscrip-

tions allégoriques, qui décoreront, tant l'intérieur des chapelles royales, que celui des palais de nos majestés, et qui auront trait à leur puissance, à leurs talens et à leurs vertus, seront absolument détruites, et à leur place, nos artistes académiciens, en tout genre du siècle présent, les remplaceront par d'autres emblêmes caractéristiques, relatifs, et qui auront trait à notre nouvelle démocratie.

Que pour effacer à jamais tout souvenir de la royauté, il sera nommé un comité permanent de quatre inspecteurs, artistes, sculpteurs et fondeurs en bronze, qui seront spécialement chargés de se transporter incessamment dans toutes les places publiques de nos capitales, et d'y présider à l'abolition et destruction des statues équestres et pédestres de nos anciens rois; d'en transporter les débris dans nos fonderies de canons, pour augmenter notre artillerie, aubusiers et mortiers, etc. etc.

Colonies et possessions étrangères.

L'assemblée nationale, portant sans cesse, et d'une manière infatiguable, ses regards sur tous les importans objets qui peuvent intéresser le peuple démocratique Français, a décrété solem-

nellement, toutefois après avoir bien pris toutes les instructions les plus détaillées sur la balance générale du commerce, et de son produit net, de nos colonies, même celle de Saint-Domingue, ensemble le profond traité de commerce fait avec l'angleterre et nous, dont l'un de nos honorables membres, M. le chevalier Dupont, peut se glorifier à juste titre, d'avoir été l'un des auteurs, qu'il deviendroit, dis-je, bien plus important pour la France, de les abandonner à elles-mêmes, de ne plus communiquer avec elles, ou s'il le faut, de les livrer incessamment, soit aux Espagnols, soit aux Anglais, Hollandais, ou même aux Nègres, et autres puissances maritimes, jalouses d'un commerce dont-elles ne peuvent se passer, et qui au contraire nous devient chaque jour, ruineux et funeste.

Que quant aux productions du sol de notre royaume, telles par exemples, nos vins, huiles, et même nos richesses de luxe et de première nécessité élaborées dans nos manufactures et nos attelliers; l'étranger viendra toujours bien nous les enlever, et les échanger avec nous pour ses sucres, épices, toiles, soies, lingots d'or et d'argent, etc.

Qu'alors, graces à Dieu, n'ayant plus de correspondance parmer avec aucune puissance étran-

gère, sur-tout avec nos colonies, la France n'aura donc plus de besoin de sinqu'iéter d'entretenir à grands frais une marine de guerre nationale, ruineuse pour l'état, ni une multiplicité de vaisseaux marchands dont il ne faudra plus protéger la traite. Alors, dis-je, les vaisseaux de roi, les frégates et galères seront incessamment à adjuger dans nos ports de Toulon, Brest, Rochefort et autres, même les fameux cônes de Cherbourg, quoique tous neufs, et n'ayant pas encore servi : qu'encore tous agrets propres à la marine, bois de construction contenus tant dans les amirautés que sur les plages de nos ports, seront également à vendre aux plus offrans et derniers enchérisseurs: que cependant le montant des susdites ventes publiquement faites, sera envoyé à fur et mesure que la recette s'en fera, à la caisse particulière des gages de nosseigneurs les membres de l'assemblée nationale, pour être employée tous les huit jours à payer les vacations ou épices de nosdits seigneurs les représentans, également reconnoître les peines incroyables qu'ils prennent à nous régénérer et à nous donner des loix vraiment inconnues jusqu'à ce jour, chez aucun peuple de la terre, même policé depuis quinze siècles.

Mais comme il est bon d'observer en passant,

que la France ayant tenu d'une manière si solemnelle ses derniers traités, faits avec la Hollande, de se porter mutuellement secours entre elles, dans le cas d'attaque par l'ennemi, nous pouvons donc compter que cette république, qui d'ailleurs fut dans tous les tems notre amie la plus sincère, se saignera des quatre membres s'il le faut dans cette circonstance, pour nous acheter, même à très-bon prix, nos restes infortunés de marine royale, qu'encore aura-t-elle pitié de nos pauvres officiers invalides commandans de mer, malgré que l'assemblée nationale les regarde comme des traîtres et des brigands aristocrates, coupables des crimes de lèze-nation au premier chef.

Désormais plus d'alliance ni de traités particuliers entre les puissances étrangères, et la démocratie des Français.

Que par suite nécessaire du susdit décret, nos dignes représentans ont encore prémédité dans leur sage et profonde politique de faire incessamment signifier un manifeste national français par leurs commettans actuels, ministres plénipotentiaires qui sont encore dans les cours étrangères, lequel portera, qu'à compter du premier

juillet de cette année de l'ère de la liberté françoise 1790, la nation françoise entend retirer et rapeller ses ministres aristocrates d'origine, ainsi que ses agens, consuls et tous autres députés de commerce, comme lui devenant absolument inutiles, et à cet effet, annulle généralement tous traités d'alliance, de confédération et autres anciens et nouveaux faits et passés, tant avec leurs souverains, qu'avec leurs états; que cependant ne desirant plus à l'avenir que d'entretenir une paix profonde et même éternelle avec toutes les puissances des quatre parties du monde, l'assemblée nationale, le chapeau sur la tête, avec la cocarde rouge, blanche et bleue, ensemble les municipalités de toutes les villes et bourgades du royaume, les districts, troupes bourgeoises, nationales, et les nouveaux corps de justice, juges de paix soldés et non soldés par la nation; les acteurs et actrices de tous les théatres, et exécuteurs de la haute-justice devenus associés citoyens; enfin, les curés, leurs vicaires et bedeaux tous salariés, jureront le même jour et an, sur leur nouveau code national contenant les pouvoirs: savoir, législatif, judiciaire, exécutif et même *bancal*, ensemble sur le bonnet de galérien, représentant la liberté individuelle, qu'ils ont eu tant de peine à se procurer, sur les droits de l'homme, lesquels ils ont

méconnu, pendant plus de vingt siècles, sur l'égalité des conditions et des rangs, établie maintenant dans toute société; enfin, sur leur sacrée constitution, jureront, dis-je, solemnellement, qu'au grand jamais, en leur qualité de citoyens libres, Français, ils ne communiqueront, ni par mer, ni par terre, avec leurs voisines et rivales puissances, ni en paix, ni même en guerre.

Que pour se garer éternellement des guerres qu'on pourroit lui susciter malgré elle, il est de sa prudence de décréter, incessamment, que tous citoyens propriétaires de biens-fonds paieront à la caisse nationale le quart de leurs revenus, pour former un fonds de numéraire suffisant à payer le sieur *le Doux*, fameux architecte entrepreneur de bâtimens, termopiles et rostratiques, l'adjudication qui lui sera faite de travaux nationaux des plus utiles, qui jamais se soient exécutés, depuis la tour de Babel, la muraille de la Chine, et la Bastille; savoir, qu'il sera ordonné, par tous les pouvoirs exécutifs accordés à nos villes frontières, de faire construire, au moins, trois mille petits forts, très-bien garnis d'artillerie, lesquels seront élevés, tant sur le long des côtes et rivages maritimes, que sur les limites et frontières de terre, pour

s'opposer absolument aux descentes et incursions des ennemis du dehors, sur-tout des Anglais? qu'encore, dans l'intervalle d'un fort à l'autre, il sera promptement élevé une muraille, sous la direction du même architecte, de vingt-deux pieds d'épaisseur, et haute de soixante, sur le rempart et platte-forme de laquelle seront placées deux cent mille guérites, et sentinelles d'observation, qui veilleront nuit et jour, bayonnette au fusil. Que par économie l'on pourra faire usage des matériaux de la bastille, et autres forteresses des villes frontières qui seront détruites incessamment.

Mais qu'à l'égard de la police, et garde intérieure de la démocratie, les milices nationales seront toujours en activité, comme au moment présent, et en nombre de douze cent mille au moins, à pied, sans y comprendre deux millions de paysans armés, pour leur sûreté individuelle, contre leurs anciens tyrans, seigneurs aristocrates et aussi contre les lièvres et les lapins, ravageant leurs champs, et mangeant leurs choux; enfin deux cent mille, seulement, de cavalerie; desquelles troupes, le tiers, seulement, sera soldé par la nation, et les autres feront service *gratis pro deo, et patriâ.*

Qu'enfin, l'assemblée nationale ayant cepen-

dant parue touchée jusqu'aux larmes, et attendrie, sur le sort à venir, du meilleur des princes, qui dans le silence, a inutilement attendu jusqu'à ce jour, les effets les plus heureux, qui devoient résulter des importantes opérations du sublime grand-œuvre de la constitution, a délibéré dans l'ancien ordre des communes, principalement sur-tout ce qui doit suivre.

Grande vision prophétique, dont les profondes opérations de l'auguste assemblée nationale, annoncent l'accomplissement le plus prochain.

(Ah ! le beau, le charmant jeu que celui du Roi dépouillé.)

L'assemblée nationale, depuis l'instant qu'elle s'est réunie sous le même toît, en corps de fraternité, des représentans du peuple, jusqu'à ce jour, n'ayant cessé de s'occuper, jour et nuit, de l'entière et absolue régénération des hommes, des choses, et de leur gouvernement; voit enfin aujourd'hui, avec d'autant plus de satisfaction, arriver le dernier terme de ses travaux, qu'elle n'a pu considérer un seul instant, sans effroi et sans terreur, tous les ravages et tous les maux, qui, depuis plus de quatorze siècles, accabloient le peuple Français, tombé dans le

rachitisme le plus affreux ; désastres qui cependant n'avoient été produits que par le plus abominable des gouvernemens, appellé par nos savans politiques-législateurs du jour, aristocramonarchique ; a délibéré, dans sa profonde et lumineuse sagesse, qu'à l'avenir, et pour l'éternité, la constitution des peuples Français deviendroit un gouvernement mixte entre le démocratique, et le républicain Anglais, appellé désormais vulgairement *Mira-Barna-Chapelia-Targeliacien*, noms illustres de ses principaux régénérateurs ; lequel gouvernement sera très-incessamment divisé en quatre-vingt trois cantons, ou départemens d'administation ; que celui de la capitale, appellé département suprême-national de Paris, deviendra le dépositaire du pouvoir exécutif, dominant sur les pouvoirs secondaires, accordés à tous les autres départemens de la démocratie, en considération de ce que l'explosion de la grande révolution s'étoit faite dans le centre même du jardin du palais du prince le plus populaire, le plus généreux, le plus partisan de la liberté du citoyen, auquel pouvoir suprême seroit réunie la prérogative très-particulière, d'élire dans son armée nationale, tous maréchaux des armées Françaises, et lieutenans-généraux, pour commander l'armée na-

tionale soldée, pour la défense des forts et barrières de l'état, contre l'incursion des ennemis et brigands, tant du dehors que du dedans de l'empire.

Que pour amener à jamais, à son complément parmi nous, la nouvelle constitution nationale, si désirée, et détruire à jamais, tout souvenir de l'ancienne, il sera incessamment rendu un décret solemnel, qui ordonnera à un détachement de milice nationale, de chacun des soixante districts de Paris, lesquels accompagneront et protégeront, tout le comité des recherches de la ville, présidé par le grand inquisiteur, l'abbé Fauchet, précédé de son huissier à verge, le citoyen-frère, grand exécuteur de la haute-justice, et à ses côtés, pour secrétaires inamovibles, les sieurs Garand de Coulon, et Agier, dignes ex-présidens dudit comité, de se transporter ainsi, dans toutes les bibliothèques publiques de la capitale, d'y demander à chacun des gardes-bibliothécaires, tous manuscrits et livres imprimés, contenant l'histoire de France, celle de ses rois, et généralement tous autres ouvrages qui pourroient y avoir rapport : de suite, continuer les mêmes recherches dans toutes les bibliothèques des particuliers, académies, et même celle de l'ancien manège des

tuileries, qui, à juste titre, se glorifie d'être aujourd'hui la première de l'Univers, et d'en enlever également tous livres imprimés, et manuscrits, qui auroient rapport non-seulement à notre histoire, mais encore aux divers codes des loix civiles et criminelles, des coutumes de toutes les provinces du royaume.

En outre, nosseigneurs prince de Poix, vicomte de Noailles, Mathieu de Montmorenci, ducs de Liancourt, la Rochefoucault, d'Aiguillon, Clermont-Tonnerre, le président des *impartiaux*, Mortemar et autres, seront spécialement chargés de se transporter, incessamment, au dépôt des titres de la noblesse Françoise, tant à la bibliothèque du feu roi, qu'à la chambre des comptes de Paris, celle de Pau en Béarn; (cette dernière est très-riche en titres) par droit de suite, en la salle des chevaliers des ordres du roi; enfin, envoyer deux députés et quatre lecteurs de parchemins antiques, en la tour de Londres; toutefois sous *pareatis* de la chambre des communes, associés libres de notre auguste assemblée nationale, d'y en enlever également les susdits titres, et de les déposer dans la bibliothèque des Capucins, jusqu'à la veille de la Saint-Jean Baptiste, jour qu'on présume devoir être celui de la sé-

paration de l'assemblée nationale, lequel enfin arrivé, deviendra celui d'une fête solemnelle, et patriotique, érigée en l'honneur de la constitution, et ordonnée le même jour et heure, dans tous les quatre-vingt-trois cantons, formant l'ancien royaume de France.

Nous ne pouvons mieux indiquer à nos lecteurs la marche et les cérémonies qui se pratiqueront dans cette journée et fête publique, qu'en leur rappellant la description d'une procession magnifique, inserée dans *les actes des apôtres modernes*, n°. 2.; mais cependant tout ce qui n'y est pas indiqué, c'est la finale de ce grand jour solemnel et national, dont nous allons tenter de présenter à tous nos frères et concitoyens du peuple, jouissant de l'égalité entr'eux, une très-légère, mais bien intéressante esquisse.

Nous venons d'observer plus haut que tous ouvrages ayant trait à l'histoire de France, à tous les titres de noblesse, des maisons illustres, chevaliers des ordres du roi, et autres, également, tous les livres contenans les codes divers de nos anciennes loix du royaume, auroient été d'abord mis en dépôt, à la bibliothèque des Capucins, jusqu'à la veille de la Saint Jean-Baptiste, jour de la clôture de l'assemblée nationale; que tous

ces effets, malgré que l'opinion publique les ait dans tous les siècles et jusqu'à ce jour, considérés comme les plus précieux titres pour notre antique monarchie, seront également transportés en triomphe, le matin, au jour ci-dessus indiqué jour de la solemnité, à la place nationale de Grêve : que tous les membres députés, régénérateurs de notre constitution démocratique, se transporteront en corps, sur les six heures du soir, en l'hôtel-de-ville de Paris, pour y assister au feu de joie, de la Saint-Jean, augmenté cette année, deuxième de l'ère de la *liberté française*, de la quantité prodigieuse de manuscrits, livres d'histoires, titres généalogiques des maisons de nos rois, et noblesse de notre ancien et féodal royaume, tous codes de loix, registres, contenant les arrêts et sentences de nos cours souveraines, et consignés dans leurs greffes; ensemble tous les titres de féodalité barbare, et sur-tout les colliers des divers ordres de nos feus rois, ceux de Saint-Lazare, de Malthe, de Saint-Michel, de Saint-Louis, et autres, lesquels cordons, colliers, rubans et croix des ordres, à l'exception, cependant, de la medaille nationale, lozangée, accordée aux braves grenadiers, pour leurs hauts faits, et constante fidélité, gardée

à leurs drapeaux, au trône, dont ils étoient, et sont encore aujourd'hui, même de bien de plus près l'honorable garde; tous ordres et rubans seront, dis-je, supendus en forme de guirlandes flottantes, au branchage et feuillage d'un grand arbre planté au centre de l'auto-da-fé, ou feu de joie, dont il s'agit, ce qui produira nécessairement, le plus grand et merveilleux effet, pour les spectateurs, sur-tout, pour ceux qui ne pouvoient jamais prétendre d'être élevés à de semblables honneurs et dignités.

Que l'assemblée nationale, n'ayant cessé, depuis le jour de sa formation et réunion, jusqu'à celui de sa séparation, de négliger une seule occasion de manifester ses sentimens du plus profond respect et attachement inviolable à leurs majestés et famille royale, en cherchant à leur faire partager les jours d'allégresse, dont elle a joui elle-même, et sur-tout, à leur procurer tous les divertissemens les plus innocens, les plus agréables, les plus piquans, et en même-tems, les plus populaires, a délibéré dans sa dernière séance, que, dans cette circonstance, bien certainement unique dans son genre, le roi, la reine, et toute la famille royale, seroient invités, au nom des représentans de la

nation, devenus souverains, et particulièrement par nos seigneurs illustres députés, qui, jusqu'à ce jour, auroient occupés la suprême et souveraine dignité, attachée à la présidence, d'assister *in-ficcchi*, ou plutôt, dans le plus grand apparât et dignité, à une fête nationale, préparée à cet effet, en l'hôtel-de-ville de Paris, et place nationale de la Grêve.

Que messeigneurs Bai.., la Fa..., Chap..., et l'illustrissime orateur Targ.., en sa qualité de grand rédacteur et rapporteur de la constitution des Français, formeront la grande députation, qui sera précédée des douze huissiers à la chaîne, et du grand exécuteur de la haute-justice, en sa nouvelle qualité de greffier en chef, portant le grand registre, contenant la constitution nouvelle démocratique des Français, et à ses côtés, le chancelier et garde des sceaux, portant la cassette, contenant le grand sceau-national; que, dans cet ordre, ils arriveront par le jardin des Tuileries, au grand pavillon du millieu, monteront le grand escalier, et parviendront ainsi dans l'appartement du roi; que messeigneurs Bailli et la Fayette, comme les chefs représentans les communes de la capitale, porteront la parole à sa majesté, pour la supplier, ainsi que toute la famille

famille royale de vouloir bien honorer de leurs augustes personnes, la fête nationale déjà annoncée dans toute la France. SA MAJESTÉ ayant été sensible, et même pénétrée jusqu'aux larmes de cette touchante invitation, a répondu très-librement, et de corps et sur-tout d'esprit, que volontiers, elle se rendroit à l'hôtel de-ville, au jour marqué, accompagnée du cortège militaire national, qu'il a plû à la municipalité de son ancienne et bonne ville de Paris, de lui donner, mais qu'elle leur observoit qu'ayant été forcée, ainsi que la reine, son épouse, par des circonstances urgentes et économiques, de congédier leur maison d'honneur, elle espéroit et attendoit, de l'assemblée nationale, que dans cette circonstance intéressante, elle voudroit bien emprunter, pour ce grand jour, seulement, les maisons d'honneur des souverains, et souveraines, qui règnent maintenant, tant sur les théâtres de la nation, que sur les tréteaux des foires et des boulevards, que ces maisons, même leurs rois et reines, toujours restés vassaux et vassales de la municipalité, et des soixante districts de la capitale, voudront bien leur servir de cortège, au jour de cette magnifique fête nationale : qu'à cette supplique de sa majesté, encore très-chrétienne et française, il a été aussi tôt fait une

députation à MM. les directeurs citoyens de nos théâtres, de la part de l'assemblée nationale, pour qu'ils voulussent bien concourir à la fête, dont il s'agit, et donner ordre aux grands officiers de toutes leurs cours théâtrales, à leurs écuyers, pages, valets-de-pied, hallebardiers, et ensuite aux dames du palais de leurs reines, de se rendre aux ordres de nos MAJESTÉS françoises, au château des Tuileries, pour les accompagner, en grands habits de cour, et même en boucles postiches tombantes, à l'hôtel-de-ville de Paris, où il sera préparé un très-grand et magnifique emphithéâtre, très-richement décoré de tapis rouges, brodés, et parsemés de cocardes nationales, soutenus de piques, surmontées de bonnets rouges de galériens, caractérisans la liberté, ce qui produira le plus bel effet du monde, sur-tout pour le grand concours des citoyens du peuple : bien entendu encore, que nosseigneurs présidens occuperont, sur le même niveau, les places de la droite et de la gauche de leurs MAJESTÉS, marcheront ensemble, de front, et ainsi rendus à leur destination, prendront place sur la même banquette, après avoir salué trois fois le peuple, qui criera : *vive les régénérateurs de la liberte*; *vive la nation*; et continuera ces mêmes cris, avec tout le transport

et le zèle dont il est capable; que toutes nos MAJESTÉS tant anciennes que modernes, se lèveront ensémble, et marcheront de front, pour se rendre, avec des flambeaux allumés, autour de l'auto-da fé, & mettront le feu au bûcher de fagots, garnis des monceaux de manuscrits historiques et généalogiques, dont nous venons de parler.

Que necessairement toutes ces matières combustibles devant produire au même instant des flammes si considérables et si vives, qu'elles s éléveront par dessus les toits de l'hôtel-de-ville, ce qui alors jettera une lumière tellement ardente sur les spectateurs, que les yeux de leurs MAJESTÉS éblouis ne pourront jouir plus longtems de ce brillant .spectacle; mais que nos souverains présidens bien plus accoutumés, sans doute, au feu qui dévore et consumme tout, se porteront alors, le plus poliment du monde, à servir d'écrans à leurs MAJESTÉS.

Mais grand dieu! quelle main invisible et bienfaisante frappe donc en cet instant critique, le bras de sa MAJESTÉ, dans le dessein, sans doute, de l'avertir du péril où elle se trouve... D'où part ce coup que je reçois, s'écrie-t elle, en adressant la parole à MM. les duc de Brissac et d'Ormesson, qui sont derrière son fauteuil... Sire, ce n'est aucun de nous deux, lui

répondent ces deux capitaines en service auprès de sa personne... (1) « Que votre majesté soit rassurée, lui exprime alors à l'oreille une voix inconnue, c'est une puissance qui vous annonce que vos jours, votre honneur et votre gloire, ainsi que ceux de toute votre auguste famille, sont dans le plus pressant danger : écoutez les accens de l'un de vos plus fidéles sujets, qui ne vit plus parce qu'il s'est généreusement sacrifié pour votre auguste personne et en même-tems pour sauver votre Royaume. Il a eu le courage de périr, non sur l'échafaut de l'infamie et du crime ; mais sur celui de la gloire : aujourd'hui son ombre invisible à tous les mortels, vient de quitter pour quelques instans seulement, le séjour du bonheur et de la paix, celui des champs élisées, ou à peine est elle arrivée, qu'elle y a trouvé tous les rois vos prédécesseurs, venant d'y former le plus auguste aréopage qui jamais ait existé sur la terre, auquel ils ont appellé tous leurs anciens et grands ministres, leurs grands et illustres guerriers qui ont défendu l'empire des lys, et les plus grands hommes et génies de tous les ordres, dont étoit de ce nombre le célebre Montesquieu.

(1) M. le duc de Brissac colonel des cent suisses ; M. d'Ormesson, commandant de bataillon de la garde nationale.

PHARAMON, comme premier fondateur de ce bel empire, étoit de droit le chef de cette auguste assemblée; les cardinaux d'Amboise, Richelieu, Mazarin, les Dugueslin, Turenne, Saxe, guerriers; les Lhopital, de Thou pour les loix et la justice, Sully, Colbert pour les finances, et le profond Montesquieu pour discuter sur les loix des empires en étoient les secrétaires et rédacteurs des délibérations. (Cette assemblée valoit assurément bien celle qui se tient aujourd'hui, quoique avec infiniment plus de fracas, au manège des Tuileries.)

L'ombre continue ainsi et ajoute en peu de mots au roi, toujours pour le rassurer, SIRE, feu monseigneur le DAUPHIN votre pere, m'a confié une adresse de la part de l'auguste assemblée, (c'est assurement bien le cas de caractériser celle-ci d'auguste, de souveraine; mais grand dieu avoir souffert qu'un ramassi de bourgeois et de curés de campagne ayent en l'impudence de s'approprier ces mêmes titres, c'est ce qui presse le cœur et fait gémir tout citoyen honnête;) je suis chargé de vous la remettre, mais en particulier : quittez dès cet instant même le plus favorable qui puisse jamais se présentet, ce lieu qui devient de plus en plus si dangéreux pour votre personne, suivez moi, je vous

conjure, SIRE, ne craigné rien, ni vous ni votre auguste famille, je vais guider vos pas, gardez sur-tout le plus profond silence, ordonnez seulement tout bas, à vos deux capitaines des gardes de vous suivre ; ils vous sont constamment restés fidèles : en effet sa MAJESTÉ se sentant saisie par une main invisible, se laisse entraîner par cette force irrésistible, qui tout à coup la captive, sort de l'emphitéâtre qui communiquoit à l'Hôtel-de-Ville, précédée de ses deux capitaines, et est suivie de la REINE à laquelle il donne la main, ainsi que de toute la famille royale, sans autre cortège que madame la princesse de Chimay, tous sentant également la même impulsion qui les entraîne malgré eux, ne voulant d'ailleurs point abandonner le roi, traversent paisiblement les sales de l'Hôtel-de-Ville ; aussi-tôt elle descendent le grand escalier, sont conduits par de faux fuyans, et arrivent ainsi, sans s'en douter, ni sans être apperçus de personne jusqu'au bord de la rivière ; alors ils sont tous introduits dans une barque magiquement préparée ; mais non sans un grand étonnement mêlé de frayeur, comme cela est facile à imaginer.

» Vous voici maintenant à l'abri de tous événemens malheureux, s'écrie l'ombre protectrice, je suis *Favras* votre fidèle sujet : c'est assez en

dire à votre MAJESTÉ ; d'ailleurs, elle reconnoîtra la signature de monseigneur le DAUPHIN son auguste père, et elle sera suffisamment rassurée sur l'objet de ma mission auprès d'elle.

« Croyez donc, SIRE, que mon intention n'a jamais été autre que de vous soustraire aux coups des infâmes qui ne vous environnoient que pour outrager votre auguste personne et qui étoient au moment de vous détrôner. Vous venez de les entendre ces cris redoublés du peuple, *de vive la nation, vivent nos régénérateurs* : vous les avez apperçus ces tyrans législateurs se placer devant votre majesté, et vous dérober à vos propres sujets, pour recevoir seuls les hommages de ce peuple abominable ; vous les avez vus ces imposteurs, aspirer à l'envie à qui seroit proclamé le libérateur de la liberté, le protecteur de la patrie; et croyez, sire, que bientôt vous auriez été relegué, dans l'un de vos antiques châteaux, décoré peut-être de quelques restes de titre de souveraineté, sans que jamais votre auguste fils eut l'espoir de vous succéder sur le trône; et vous MADAME, (à la reine) qui dans toutes les occasions les plus périlleuses, avez montré tant de courage, tant d'héroisme, de vertu, apprenez qu'enfin vous allez jouir de tous vos droits de tendre mère, oui MADAME! vos enfans

chéris vont être déposés dans vos bras par leur respectable gouvernante ; l'on a prévu à tout, plusieurs autres nacelles vont se joindre à celle de vos majestés. Vos maisons domestiques qui vous sont les plus affidées, sont dépositaires de vos richesses en joyaux les plus précieux et effets en tout genre, qui peuvent vous intéresser le plus, tels que vos portes-feuilles etc. tout va être déposé à vos pieds ; le fidèle gardien du trésor de votre couronne s'est emparé et a mis en sûreté les attributs sacrés de votre diadême qu'il va également déposer dans vos augustes mains.

L'ombre, après avoir ainsi calmé leurs MAJESTÉS sur toute crainte, leur a ajouté ces mots ainsi qu'à toute la famille royale et à leur suite... Cependant comme il pourroit arriver que vos MAJESTÉS eussent des ordres particuliers et secrets à donner à leurs fidèles serviteurs qui ont leur confiance, elles peuvent en cet instant leur mander de se rendre auprès d'elles avec leurs effets les plus précieux, et de se trouver dès le point du jour, au plus tard, à une demie lieue du port de saint Denis, sur le bord de l'eau, où elles les attendront sous peu d'heures, que sur-tout pour n'être point soupçonnés ni reconnus, ils se précautionnent de voitures étrangères à celles

de leurs maisons, en un mot leur recommander le plus grand silence et la plus grande activité.

L'on doit bien s'imaginer que l'ombre fut écoutée avec transport, et qu'aussitôt toutes dépêches furent expédiées. (1)

Cependant la barque royale arrive au pont royal où les autres, annoncées, par l'ombre, à leurs MAJESTÉS, se trouvèrent à point nommé, qu'elle satisfaction, qu'elle joie n'éprouvèrent pas alors leurs MAJESTÉS en voyant celle qui renfermoit leurs enfans chéris, s'approcher et aborder la leur... non mes enfans, s'écria la REINE, je ne vous abandonnerai jamais... ni mon papa roi non plus, s'écria M. le DAUPHIN; non mon fils, répondit le bon père en l'embrassant tendrement ainsi que MADAME ROYALE, sa fille; dans ce même instant les dépêches furent remises au commissionaire fidèle, et les nacelles continuèrent sans différer leur route, toujours conduites par le guide consolateur et invisible.

---

(1) Cromwel précipita le supplice du fidèle duc de *Montroze*, pour avoir tenté de sauver son Roi Charles Ier. Comme le peuple féroce de Paris a demandé la mort de l'intrépide marquis de *Favras*, pour avoir peut-être cherché à dérober aux coups de la mort son bon maître et son auguste famille : l'histoire des empires de l'Angleterre et de la France s'honorera d'y consigner des noms aussi chers à la patrie et à leurs Souverains.

Nous devons cependant observer, (et nos lecteurs ne seront point assurément fachés d'apprendre ces détails intéressans, puisqu'ils peignent l'ame sensible et le caractère grand et généreux de leurs MAJESTÉS et famille royale ;) que pendant le trajet de Paris à Sève leurs majestés famille royale et leur suite, écrivirent encore plusieurs autres lettres à leurs confidens et sans doute, leur marquèrent d'être hors de toute inquiétude sur leur sort présent, que le ciel ne les abandonnoit pas, qu'un ange tutélaire les conduisoit dans un séjour moins orageux que celui qu'ils étoient forcés d'abandonner pour toujours : « exprimés bien nos regrets, ont-elles certainement ajouté dans leur correspondance, à nos bons amis et amies qui nous sont restés fidèles, dites leur que nous eussions desiré pouvoir tous les mener avec nous, et ne jamais nous en sèparer ; mais qu'il y eut trop de risques à courir : plaignez-nous de ne pouvoir partager vos peines, comme vous avez partagé les nôtres, sur-tout depuis le jour affreux où nous échapâmes aux poignards d'une armée de brigands ! ne laissez pas sur tout ignorer, et nous vous en conjnrons, à nos fidèles et généreux gardes, qui nous ont sauvé la vie, en la perdant eux-mêmes pour nous ; dites-leur bien que nous penserons toujours à eux, et que peut-être

viendra un jour que ce peuple devenu tout-à-coup féroce à notre égard, lui qui aimoit tant ses rois, aura de grands remords de nous avoir perdus après nous avoir aussi cruellement maltraités : songez sur-tout à ne rendre ces lettres publiques que dans quelques jours, pour nous donner le tems de sortir du royaume : alors vous ajouterez aux maisons nobles qui nous approchoient et qui nous sont certainement restées attachées, combien nous plaignons la noblesse du royaume, à laquelle l'on a tout ôté, en la dégradant aussi ignominieusement, en l'opprimant, en la massacrant après avoir incendié ses habitations, assurez aussi, et ne l'oubliez pas, nos Evêques, nos dignes pasteurs de l'église que notre plus grand malheur est, sans doute, de voir notre sainte religion absolument anéantie et ses domaines ainsi que ceux de notre couronne, passer dans des mains étrangeres, infidèles et criminelles. Noubliez pas nous vous en conjurons de consoler les pauvres veuves de tous ceux qui ont péri pour nous.

Adieu nos amis, faites des vœux pour notre sûreté, nous en formerons de bien sincères pour votre bonheur, mais nous ne pouvons trop y compter. »

Sa majesté se voyant ainsi forcée d'abandonner, de fuir son ingrate capitale où depuis trop longtems elle étoit en captivité, fut vivement frappée

de la plus amère douleur au moment de son arrivée sur les parages de St. Denis, d'où elle apperçut les clochers de ce temple funèbre où réposent les dépouilles mortelles des rois très chrétiens ses augustes prédécesseurs : alors se sentant tout-à-coup saisie d'une sainte terreur, elle détourne sa vue, et tombe à genoux sur le précieux dépôt des ornemens et attributs respectables de la royauté qui couvrirent son auguste personne le jour de son sacre ; ainsi prosternée, elle leve ses bras et porte ses regards vers le ciel, en adressant à l'éternel cette ardente prière pleine de sentimens héroïques et chrétiens.

Dieu des empires et des rois de la terre, ce royaume que je tiens de vous seul et de mes ancêtres par droit d'héritage, mais que je quitte forcément, vous resta toujours fidèle et soumis depuis Clovis jusqu'à moi ; tous ses rois au jour de leur élévation sur le trône, firent serment sur le livre sacré de votre évangile, en présence de leurs peuples, de maintenir de tout leur pouvoir dans leur primitive pureté les dogmes et la croyance de la foi évangélique de leurs pères, et prérogatives de votre Ste. église, il ne fut point de règne, vous le savez grand dieu, qui ne se soit illustré et fait gloire de vous élever et consacrer des temples et des autels pour y célebrer le culte divin avec toute la pompe et solemnité

digne de votre Ste. majesté ; elle domine du haut des cieux sur tous les édifices sacrés qui s'élévent autant sur les superbes palais des villes que les chênes majestueux des forêts, surpassent en hauteur et en force les simples arbrisseaux qui les environnent ; temples augustes où les rois, et les pâtres se réunissent également, pour y trouver des consolations à leurs peines intérieures et la force de résister aux passions désordonnées qui sans cesse tourmentent et agitent leurs consciences : temples enfin dont la magnificence énorgueillit en quelque sorte, l'homme qui les a élevés de ses mains et où il ose se rapprocher en quelque sorte des attributs même du maître suprême qu'il y adore nuit et jour.

Mes prédécesseurs se glorifièrent toujours du titre de rois très chrétiens et de fils ainés de votre sainte église, *eh ! pouvoient-ils en prendre de plus grands, de plus honnorables ! non sans doute Cependant grand dieu, de quels maux ne sont pas aujourd'hui ménacés vos temples sacrés et les ministres respectables qui les servent ! Votre sainte église et son culte sont à la fois frappés par l'orage déstructeur, et si votre main puissante ne le détourne, au même instant mon trône va s'écrouler sous mes pieds, car il n'est établi que sur les fondemens de votre sainte religion qui contient toute la constitution de cet empire ;*

je suis malgré moi la tempête qui depuis trop long-tems ménace d'engloutir cette monarchie la plus belle de l'univers, mes jours et ceux de ma famille qui m'environne en ce moment et qui fait toute ma consolation, sont dans le plus grand danger, mon autorité est daus les mains d'une foule de scélérats, qui se la disputent et se l'arrachent, comme un troupeau de tigres affamés de carnage, s'élancent sur une victime expirante et ensanglantée qui leur sert de pâture. Eh ! dequels tourmens ne suis-je donc pas accablé, ô mon souverain maître, de me voir forcément m'éloigner du tombeau de mes pères, tombeau qui, peut-être ne sera plus le mien. O roi des rois, arbitre de leurs destinées, jettés encore un regard favorable et compatisant sur cet empire, qui depuis seize siècles et plus ne s'est soutenu dans sa splendeur, que par toute votre puissance ; mon ame vous est connue, grand dieu, si je suis coupable aux yeux de votre justice, faites que je sois la seule victime immolée, mais que votre clémence épargne du moins cet enfant chéri et innocent, seul et triste fruit de ma couche, et qu'il jouisse des droits que l'origine de son sang lui donne, après ma mort : changez les cœurs pervers et criminels des traîtres sans nombre, qui vont se partager mon royaume ; que si cependant pour le bonheur de mes peuples, il est indispensable que votre bras vengeur

s'appésantisse enfin sur les têtes parjures et coupables de régicide, frappez-les du glaive de votre sainte colère : soutenez encore, dieu des triomphes, j'ose vous en conjurer, le saint courage de cette première et respectable portion de mes sujets, qui coopera toujours à la gloire, à la force de mon empire, qui ne marcha jamais aux combats que pour la défence de votre sainte religion et toujous celle de la patrie, que sous l'étendart de la foi, armée de boucliers empreins des caractères et des attributs du signe auguste de votre rédemption, également gravés sur leurs cottes-d'armes : cette noblesse forma seule l'empire des lys. Et maintenant la rage, la fureur populaire tombe sur elle, comme des vautours affamés ; elle est opprimée, avilie, persécutée de toute part, le fer et la flamme la forcent d'abandonner ses foyers et de chercher, comme moi et tous les princes de mon nom, un azile chez l'étranger ; mais un motif de consolation pour elle, est sans doute d'être assurée que je partage vivement ses peines et ses afflictions.

Enfin grand dieu, jusqu'à quel terme n'est donc pas porté le délire infernal de ces nouveaux sectateurs devenus infidèles à votre sainte religion, dès-lors qu'ils ne prononcent même plus, dans leurs assemblées, votre saint nom qu'avec la plus criminelle dérision, et ce qui ajoute d'avantage à leurs forfaits, est sur tout de porter les peuples à

l'oublier à jamais. Donnez-moi le courage, Dieu de force, de supporter mes peines, si vous ne me croyez pas digne de triompher de mes ennemis redoutables, qui le sont plus encore de mes peuples malheureux ; faites du moins que votre Ste. bénédiction m'octroye d'être toujours raisonnable comme homme, religieux comme chrétien, constant et juste comme roi. » (1)

Paroles énergiques, sentimens puisés dans une ame vivement pénétrée qu'il existe un dieu vengeur des crimes, un dieu tutelaire des hommes vertueux, paroles dignes enfin du plus saint de nos rois, quand il fut en captivité dans la Palestine, pour y combattre l'ennemi de la religion sainte.

Les voitures arrivèrent de Paris, au rendez-vous donné vers les cinq heures du matin, et se placèrent sur le bord de l'eau : quelques momens suffirent pour embarquer les effets, et les personnes désignées, pour suivre leurs MAJESTÉ : la construction simple, même grossière, des nacelles, quant à leur extérieur, étoit telle quelle ne pouvoit jamais faire soupçonner ceux qui les apperçurent, à quel usage étoient destinés ces petits bâtimens,

(1) Sentimens de piétié de Charles Ier: détenu dans sa prison.

se

se tenant exprès éloignés les uns des autres, d'un quart de lieue. L'adresse que le roi avoit reçue, de l'auguste assemblée des Rois, tenue aux Champs-Elisées, occupa entièrement leurs majestés, pendant tout leur voyage, depuis Paris, jusqu'au port de Rouen, où elles débarquèrent la nuit du lendemain : là, se trouvèrent six grandes voitures, et quatre charriots pour les bagages ; le tout attelé de vigoureux chevaux qui conduisirent d'un seul trait, toute la famille royale, jusqu'au port de Dieppe, où deux navires Hollandois étoient prêts à mettre à la voile, sur lesquels la famille royale a dû s'embarquer, et a gagné, dit-on, la Hollande, d'où elle est sortie, pour se rendre à Anvers, et à Bruxelles, où elle doit désormais faire sa résidence.

Nous attendons, prochainement de cette ville, des nouvelles, et nous espérrons même qu'il nous fera parvenir une copie fidèle, de l'adresse intéressante de l'assemblée des rois, aux Champs-Elisées, remise par *Favras* à Louis XVI ; alors, nous nous empresserons de la rendre publique, pour du moins dédommager nos lecteurs, de la patience qu'ils ont bien voulu avoir, de lire cette production, que nous allons terminer, après quelques autres détails, sur la fête nationale, de la Grêve.

Et c'est donc ainsi, françois, que va disparoître à jamais votre gouvernement monarchique, & qu'alors commencera celui de la démocratie républicaine, divisé en quatre-vingt-trois cantons : c'est encore en ce même jour, que se fera la dernière conspiration, tentée à la-fois contre votre Roi, contre l'église, contre la noblesse et contre les tribunaux dépositaires de la justice.

Que par suite nécessaire d'un évènement aussi incompréhensible qu'inattendu, nosseigneurs souverains présidens, à peine le feu de joie étant consumé, se seront empressés d'aller demander à leurs MAJESTÉS, si elles ont eu beaucoup de plaisir à la fête nationale. Mais, grand dieu! de quelle surprise n'auront-ils pas été frappés en n'appercevant plus aucune trace de la famille royale, qui, tout-à-coup, s'est trouvée éclipsée, comme par enchantement, du milieu même de leur brillante et nombreuse cour.... mais où sont donc leurs MAJESTÉS, le roi, la reine, et toute la famille royale ? répondez-donc, vous, MM. les gentilshommes de la chambre, (car nous n'appercevons même plus MM. les capitaines des gardes) et vous princesses, dames d'honneur, et vous dames d'atours de tous nos théâtres, repondez, où sont leurs MAJESTÉS ? .... Nous n'en savons rien ! les flammes, les bluettes, une fumée abo-

minable, le bruit de l'artillerie, de la mousqueterie, de vos cent mille hommes, les cris de joie du peuple nous ont tant étourdi les oreilles, que nous n'avons rien vu, notre peur a été si grande, que nous n'avons pris garde qu'à nous; dans ce trouble général, et s'est sauvé qui a pu. Au reste, MM., voyez dans votre hôtel-de-ville, vous les y trouverez sûrement.... eh! vîte gardes de la ville, voyez, montez, cherchez par-tout; par-tout l'on cherche et l'on ne trouve personne; que l'on coure donc aux Tuileries! à nous les chasseurs, les grenadiers, les soldats nationaux, volez et revenez annoncer aux peres de la patrie, que leur subdélégué national, est enfin retrouvé avec sa femme et ses enfans, tous bons citoyens devenus libres. Peines inutiles, pas un chat ni dans l'hôtel-de-ville, ni dans les appartemens du château des Tuileries, que quelques fidéles suisses, qui y attendent leurs MAJESTÉS, en un mot pas un seul gentilhomme de Bourbon, tous ont pris la fuite.

Cependant, nos souverains présidens, inquiets, s'assemblent, sur le-champ, dans la salle du comité des recherches de l'hôtel-de-ville, où celui de l'assemblée nationale se réunit au même instant; l'on doit bien croire que ce renfort d'inquisiteurs espions, occasionnèrent aussi-tôt des

débats de tous les diables dans cette assemblée précipitée : que MM. les Maire et Général de l'armée parisienne eurent beau crier, on ne les entendit point, il ne fallut pas moins que le grand aboyeur, député Prieur, et l'ex-président Target, qui, s'écrièrent ensemble avec les douze huissiers : silence MM., silence, à l'ordre MM., à l'ordre : on se tut en effet, et alors M. le président ordonna que l'on sonnât le tocsin de la ville, qu'on mit en branle les bourdons de Notre-Dame, ceux de St. Germain, et toutes les cloches des paroisses, que tous les tambours des gardes nationales, tous ceux de Panurge, batissent aux champs, et la générale, que l'on tira toute l'artillerie de la ville à dix coups par minute, enfin qu'on annonça ainsi, à toute la capitale, la disparution du chargé par *interim* du pouvoir exécutif et celle de sa famille ! que sur-tout le vigilant district des cordeliers, surnommé *le protecteur des honnêtes gens*, fasse les perquisitions les plus promptes, et dont son zèle est capable : cent mille écus à gagner et à prendre sur les postes, pour celui qui ramenera sain et sauf ledit Sieur Roi & toute sa famille, soit au comité permanent de la ville, soit à la barre de l'assemblée nationale, n'importe.

L'on doit bien penser avec quel empressement

sur cette belle annonce, tous MM. les brigands coupeurs de têtes, brûleurs de châteaux, soldés et autres, se mirent en course; mais il est bon d'observer, que pendant que tous ces Messieurs cherchoient nos régénérateurs, de leur côté conjuroient et motionnoient toujours sans s'entendre, à l'hôtel-de-ville, ainsi qu'au palais royal, où l'on ne pouvoit déja plus entrer tant il y avoit de monde.

Cent couriers arrivoient successivement, mais sans aucune nouvelle satisfaisante; cependant une lueur d'espérance, semble tout-à-coup renaître, l'on annonce le comité permanant de saint Honoré. Silence, MM., s'écrie le président, brandillant à tour de bras sa sonnette, à l'ordre MM., l'assemblée permet au comité de St. Honoré d'entrer..... Douze députés s'avancent, M. le président du dictrict saint Honoré, après avoir fait gravement trois révérences, porte la parole et dit :

» Messeigneurs, après toutes perquisitions faites par notre comité et par nos zélés soldats de notre district, mais qui malheureusement sont devenues inutiles, nous nous empressons de venir vous observer que ce ne peut être qu'une troupe nombreuse d'ennemis de la liberté qu'on appelle *aristocrates*, qui se sont emparés de leur roi et de sa famille : ces brigands sont nombreux, et

restés fidèles à leur ancien souverain, ils sont à craindre, l'on ne peut en douter, ne seroit-il donc pas prudent, messeigneurs, de déclarer la guerre à cette canaille, et de les livrer au courroux de nos braves soldats, expérimentés à gagner des batailles et emporter des citadelles d'assaut. L'affliction générale qui a succédée à la plus belle rejouissance dont les fastes de notre capitale puissent jamais faire mention; l'affliction... Taisez-vous, M. le petit député du district de St. Honoré, s'écrie, tout-à-coup, le tonnerre comte de Mirabeau, taisez-vous, vous dis-je, et rappellez-vous les sages conseils que je vous donnai pendant plus de 60 nuits, tous n'avoient pour but, à la vérité, que de renverser le trône; mais sans effusion de sang, parce que je n'aime pas à le voir couler; qu'entendez-vous nous dire par ce mot d'affliction, ? Allez, retirez-vous M., retirez-vous, et annoncez aux citoyens de votre district, la paix, l'union, la concorde, la tranquillité, et sur-tout la liberté et l'égalité, partez, et soyez désormais plus réservés dans vos expressions: dites leur plutôt qu'ils sont à plaindre s'ils ne sentent pas déjà les effets du bonheur; ajoutez leur qu'ils vont être dans l'abondance par le commerce le plus étendu, que le trésor national sera, dès demain, ouvert, pour donner du pain à l'officier

pauvre, qui peut-être a servi l'état et son roi, du moins nous l'a-t-il dit assez hautement, que le trésor de notre ville de Paris et ses bureaux, seront ouverts, et qu'on y payera à toutes lettres, également à la caisse d'escompte que j'ai enfin mise à la raison, qu'encore nous ferons l'impossible de rembourser dans cinquante ans d'ici les offices de magistrature, les charges de finance et autres; mais assurez-leur que dans dix ans ils commenceront tous à toucher l'intérêt au denier trente de leur finance; publiez dans tous les carrefours de notre bonne et valeureuse ville de Paris, que nos chers & féaux capitalistes, qui cent fois ont sauvé l'état, en lui prodiguant leur finance, n'auront plus à craindre de banqueroute ni pour eux ni pour personne (1): enfin, annoncez sur-tout à tous vos autres districts chargés du soin de la police, que pour leurs loyaux et fidèles services passés et à venir, nous accordons, dès-à-présent, à la capitale généralement, tous les impôts qui se percevront comme par le passé, même ceux des fermes générales, des postes et des diligences, aux conditions cependant que les dernières

(1) Ah ! la Belle, la consolante motion pour les peuples allarmés, que l'honorable membre M. Rabaud de Saint-Etienne vient de faire sur l'impossibilité physique de la banqueroute.

conduiront *gratis* nos honorables membres, les curés à portion congruë, et MM. des communes, quand ils s'en retourneront dans leurs provinces. Publiez par-tout, même dans vos soixante districts, que sous peu de jours notre bonne ville de Paris recevra dans son sein, avec transport, son loyal et excellent prince, son ami, son concitoyen populaire, duc d'Or . . . auquel, sans en tirer de vanité, j'ai donné de si bons conseils ; partez ; partez vous dis-je. »

La députation s'étant retirée dans le même ordre qu'elle étoit entrée : M. le grand orateur après avoir pris haleine et médité quelques minutes dans le silence, a continué de parler ainsi à l'assemblée :

« MM., voici enfin ce grand jour, ce jour si solemnel, et tant désiré de la nation des français, le voici maintenant arrivé. Eh ! quelle gloire pour vous tous d'avoir sçu consommer ce grand chef-d'œuvre de l'esprit humain, la constitution : ô mes concitoyens régénérateurs de notre liberté, c'est donc aujourd'hui que commence d'exister sur cette partie précieuse de la terre, un peuple philosophe animé du souffle divin que donna à l'homme la sage nature. O divine nature, mere tendre des humains, toi, seule, vas donc désormais nous guider.

» Mais quoi, MM., je vous vois accablés de tristesse et peut être de remords ? Rappellez vos sens et ce courage intrépide qui en vous couvrant de gloire, a accéléré votre régénération : vous voici libres enfin, et vos noms seront incessamment inscrits sur le livre national de notre empire. Nagueres vous aviez un roi sans doute ; mais aujourd'hui vous le remplacez et devenez souverains vous-mêmes : quel triomphe pour vous, et quelle gloire immortelle pour vos races futures ? O intrépide Chapellier, ô humain Barnave mon fils, mon tendre fils ! O Target, dieu de l'éloquence ! O brave Liancourt ! ô enfant gâté de la nation, Mat. de M.:. ! ô grand général de nos phalanges nationales, la Fayette ! ô vertueux prélat Périgord ! ô invariable Tonnerre ! ô généreux Noailles ! ô tendre époux des vierges cloîtrées, Lameth ! ô benjamin des citoyens des halles, d'Aig... ! ô digne copartageant la souveraineté, Menou ! ô Mirabeau le Démostenes et le Solon du siècle ! Ah ! pardonnez, MM., si la rapidité de mon discours ma, malgré moi, entraîné, et ma forcé de prononcer encore une fois le nom cher de *l'ami des hommes ;* eh quoi ! ne seroit-il donc plus permis à un fils qui toujours marcha sur les traces d'un père vertueux de répéter avec attendrissement son nom même ; et telle est en ce moment auprès de vous, mon excuse, MM., mon

pere fut *l'ami des hommes*, vous le savez, et moi celui de tout l'empire françois, vous n'en doutez pas.

» Mais, MM, je craindrois de trop m'éloigner du sujet qui m'autorise, en ce moment, à vous parler pour la dernière fois, peut-être, des grands intérêts de la nation. Votre Roi a donc disparu de parmi vous; mais croyez que ce ne peut être que pour quelques instans, car vraisemblablement se sera-t-il cru libre de sortir maintenant de l'enceinte de ses jardins, et qu'enfin aura-t-il voulu jouir du plaisir de la chasse, probablement encore l'ardeur de ce divertissement qu'il n'avoit pu trop goûter depuis long-tems, l'aura-t-il porté jusqu'aux forêts des Ardennes, parce qu'il n'aura pas rencontré un seul cerf dans les bois de ses anciennes capitaineries, tous étant peris de gras fondu, faute d'exercice. Soyez également rassurés sur le sort de la REINE et famille royale; les châteaux de Belle-vue, de Meudon de St. Cloud, étant leur séjour de délices, elles y auront été s'y reposer des fatigues et des inquiétudes, sur-tout, que leur auront probablement données vos pénibles travaux, et les cris aigus et continuels des colporteurs qui innondoient la capitale, et annonçoient sans cesse au peuple vos décrets, par le soins des illustres rédacteurs des journaux, les Marat, les Dinocheau. les Garat. Cependant,

MM., je dois vous observer qu'il est très-pressant de faire quelques perquisitions tant au dedans que dans ses dehors du département de Paris; et en cas d'absence de plusieurs jours dudit seigneur Roi et sa famille, je crois, dis-je, qu'il seroit bon de lui faire savoir par toutes nos gazettes, les intentions ultérieures de l'assemblée nationale sur les inquiétudes qu'elle peut avoir de son absence précipitée, absence qui paroît être fortement caractérisée de grande legèreté; car, MM., vous vous rappellez, sans doute, que malgré que vous ne lui ayez accordé que le *veto* suspensif; ce qui ne fût pas assurément mon ouvrage, cependant lui avez-vous confié une sorte de pouvoir exécutif, dont à la vérité, il ne peut trop faire usage sans forces publiques, dès-lors qu'il n'en a plus la disposition, en ce que notre suprême pouvoir législatif, nos municipalités du royaume et nos soixante districts de Paris s'en sont emparés et en jouissent; que par conséquent je penserois, MM., qu'il seroit de notre sagesse, de notre prudence, de notre devoir même, de décréter à ce qu'il fût incessamment nommé un comité composé de quatre membres des plus recommandables par leurs grandes vertus de désintéressement sur tout, et choisis parmi ceux de notre bord, comité qui eût le même caractère et les mêmes fonctions à remplir, que celui qui fut nom-

mé samedi 22 janvier dernier au soir, et dont nous sommes cependant redevables aux imprudences, pour ne pas dire aux insolences trop souvent réitérées de l'un de nos très-irrévérends membres, M. l'abbé Maury; que ce nouveau comité, dis-je, que je vous propose, fera désormais connoître au seigneur Roi, que malgré que nous ayons accordé la liberté individuelle à tous les citoyens, les droits à l'homme, et l'égalité à tous, cependant les représentans de la nation, participant actuellement aux droits de la souveraineté, ont des devoirs à remplir envers leurs égaux, et que par conséquent le seigneur Roi en a de bien plus grands encore envers nous, qui sommes devenus les régénérateurs et les pères de la patrie.

« Au surplus, MM., vous vous êtes constitués les dépositaires du pouvoir exécutif, puisque vous en avez la minutte dans vos registres et procès-verbaux, c'est donc à vous à le mettre à exécution, sur-tout dans des momens, où vous croirez que l'état est en danger, et votre autorité compromise : que si encore, MM., il arivoit que le seigneur Roi se fut déterminé à ne plus paroître dans la capitale, devenue le foyer de vos grandes et patriotiques opérations, que même il se fut retiré pour toujours dans des états éloignés du nôtre, dès-lors, dis-je,

ne pourrions nous pas le considérer, je vous le demande, comme un fugitif coupable de lèze-nation, même au premier chef, et alors le dénoncer aux juges, nos complaisans du châtelet de Paris, pour y être jugé comme tel et par contumace : quant à ses biens il n'en a plus, puisque nous ne lui en avons point reconnu, ainsi ils ne pourront être confisqués au profit de la nation. Je dirai plus, MM., je pense qu'il seroit grandement de votre sagesse, de prendre d'urgentes précautions pour accélérer le retour de notre bien malheureux prince, l'un de nos plus ardens régénérateurs, comme vous savez, et chef de notre révolution, qui a fait si généreusement le sacrifice d'une grande partie de sa fortune pour assurer nos succès, qui enfin a été forcé de s'éclipser et d'aller se fixer dans le pays de la liberté pour y prendre des leçons, afin de la procurer plus aisément à la France; je penserois, dis-je encore, qu'il seroit convenable de lui dépêcher deux de nos fidèles députés, couriers de notre cabinet, MM. de Menou et Lusignan, par exemple, pour supplier son ALTESSE ROYALE de se rendre sans aucun retard à l'empressement de le revoir à notre auguste assemblée nationale, afin d'y délibérer avec nous et en commun sur ce qu'il y auroit à faire en cette critique circonstance; vous m'entendez sans plus d'explication.

« Cependant, MM., nous devons sur tout prévoir qu'il s'élévera nécessairement encore quelque orage dans nos quatre vingt-trois cantons du Royaume; mais vos têtes ne sont-elles pas des paratonnerres merveilleux et certains, qui chasseront aussi-tôt les nuages bitumineux, et rameneront enfin le beau tems : c'est alors, dis-je, que vous jouirez, et ferez jouir nos concitoyens françois, des fruits abondans de vos grands travaux constitutionels.

Je borne là mes réflexions particulières, MM., et je soumets volontiers à toute votre prudente et sagace politique, le soin de veiller maintenant sur le bonheur de notre nouvel et libre empire des françois. »

Réflexion.

L'on doit bien juger que cette dernière et intéressante motion du sublime orateur Mirabeau, fut applaudie avec le plus vif et le plus bruyant transport, qu'enfin il ne fut plus possible à aucun des membres députés, toujours guidés par la modération, et accoutumés à vivre sous l'empire monarchique de nos rois, de porter la parole; qu'ainsi finit à jamais dans le désorde cette assemblée la plus extravagante, la plus excessivement passionnée, qui dans aucun siècle se soit jamais tenue chez aucun peuple de l'univers.

Qu'en un mot, le parti des sages fut donc nécessairement forcé de se rendre aussi-tôt dans ses foyers pour y gémir dans le silence de tous les malheurs qui accablent et accableront long-tems nos peuples des campagnes, sur-tout, trompés par l'espoir futur d'un bonheur durable; mais qui ne reparoîtra jamais, ou du moins de long-tems, sur cet infortuné et déplorable Royaume, de toute part frappé de trop de désastres et de forfaits inouis, inconnus jusqu'à nous.

SUPPLÉMENT

à la vente générale du royaume de France.

Nous avons observé quelque part, dans le cours de cette affiche générale de vente du royaume, que la capitale et le Palais-Royal ayant eu l'honneur d'être le foyer de la grande révolution, il étoit bien juste qu'elle jouît de tous les droits et pouvoirs décrétés par l'assemblée nationale, et qui désormais seroient inséparables de la souveraineté démocratique républicaine, qu'à cet effet tous et chacun des autres cantons et villes principales

du royaume lui prêtassent foi et hommage, sans, pour cela, déroger à leur liberté, à leurs droits et à l'égalité des conditions, etc.

En conséquence de privilèges aussi suprêmes, Mgr. Bailly, en sa qualité de maire de la métropole s'est présenté, à la tête de son honorable commune, à la barre de l'assemblée nationale, le 10 de ce mois de mars, pour lui proposer, au nom et pour sa commune, de se rendre adjudicataire d'une quantité de monastères d'hommes, situés dans la ville, dont l'évaluation pourroit aller à 200 millions ou à peu-près; et à cet effet il a proposé à l'assemblée nationale un plan général et vraiment économique, pour l'état, de fixer l'emploi du produit net qui proviendroit de cette immense acquisition.

1°. La commune de Paris propose de rembourser, en grande partie, la caisse d'escompte de la susdite somme de 200 millions, et, à cet effet, de se charger désormais du service de cette administration de finance et publique, à la satisfaction, sans doute, des actionnaires et du public, nanti de billets de ladite caisse.

2°. De faire incessamment construire, à ses frais, un magnifique palais national, d'après les anciens plans du Sénat de Rome, sur l'un des emplacemens des monastères à détruire.

3°.

3°. Enfin de ne retenir sur le prix de cette vente que le quart seulement de son produit, pour indemniser la commune de ses peines et de ses soins dans la suite d'opérations aussi vétilleuses qu'embarrassantes et dispendieuses que nécessiteront toutes ces entreprises.

Ce discours patriotique et sublime fut aussitôt envoyé au comité des rapports, pour y être incessamment examiné : l'on présume aujourd'hui que le décret de l'assemblée qui, sur ce point important, sera rendu, portera qu'il ne sera point construit de palais national qu'à la dixième législature, attendu que son *altèsse sérénissime Mgr. le duc d'Or...* étant absent de la capitale encore pour quelques législatures, et pour commission très importante dont le roi l'a chargé, vient d'offrir généreusement son Palais-Royal, se proposant même de le faire disposer de la manière la plus convenable pour les assemblées et législatures suivantes; que cependant l'on pense que l'assemblée nationale se refusera à cette offre si patriotique, d'autant plus que, par un sentiment économique dont elle semble être animée, il paroît décidé qu'en faisant quelques réparations et distributions intérieures et de convenance au vaste bâtiment des petites maisons ou à celui de Saint-Lazare, l'un de ces deux édifices sera plus que suffisant

pour suppléer au palais national proposé à M. Bailly par le sieur Poyet, architecte de la ville.

Qu'en outre la maison de force de Charenton pourra très-bien servir de maison de plaisance à nosseigneurs les représentans de la nation et souveraineté de France, pour aller s'y délasser des grandes fatigues qu'ils auront prises à régénérer l'humanité entière, et à la guérir pour toujours de toute folie, à l'exception, cependant, du brigandage qui sera désormais permis contre les méchans aristocrates et les inutiles et déprédateurs gens d'église.

Cependant l'on présume généralement aujourd'hui dans le public honnête de la capitale, et même déja par-tout le royaume, que M. le maire de Paris ne trouvera pas mauvais que les autres quarante-trois mille maires qui, déjà, sont élus dans toute la France, malgré qu'ils soient à ses ordres (sous un mois il y en aura un plus grand nombre), disposent également au profit de leurs communes les monastères et biens de l'église situés dans leur arrondissement; mais que diront à ces douces propositions MM. les capitalistes et les agioteurs du Palais-Royal, se portant créanciers privilégiés de l'état ? que dira le confiant M. Rabeau de Saint-Etienne et sa motion sur l'im-

possibilité de la banqueroute ? que diront les pauvres rentiers sur la ville, etc. ? que dira toute la France ? le voici encore une fois : que nos soit-disans représentans et régénérateurs de la nation ont entièrement saccagé le magnifique royaume, ont renversé le trône, ont anéanti la religion, ont détruit les tribunaux, ont avili et ruiné la noblesse, ont trompé, écrasé et désolé les peuples malheureux, et ont enfin déshonoré le bel empire aux yeux de toute l'europe ; mais l'on ajoutera encore, et avec autant de certitude que ces monstres destructeurs finiront eux-mêmes par porter incessamment la peine de leurs crimes et de leurs forfaits,

Ainsi soit-il.